

Démantèlement d'une ancienne pourvoirie - Secteur Transtaïga

Formulaire : Renseignements préliminaires

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

Version finale

N° de référence 209863-2021-1

Avril 2022

02111832.000-0100-EN-R-0004-00



ENGLOBE

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

No de référence 209863-2021-1 209863-2021-1

Préparé par :



Francis-D Desnoyers, biologiste, M. Env.

Professionnel en environnement

Études environnementales et
changements climatiques

Englobe

Vérfié par :



Catherine Lalumière, biologiste, MBA

Chargée de projet et directrice adjointe
de service

Études environnementales et
changements climatiques

Englobe

Approuvé par :



Katheryne Budd, géogr.

Chargée de projet
Réhabilitation de site
Englobe

Stéphane Cloutier, ing.

Expert désigné par le MELCC
Expert n° : 290
Englobe

Équipe de réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

Chargée de projet	Kelly Belisle, géogr., B. Sc.
-------------------	-------------------------------

Englobe Corp.

Chargée de projet	Katheryne Budd, géogr., B. A.
Collaborateurs	Catherine Lalumière, biol., MBA Francis-D. Desnoyers, biol., M. Sc.
Révision et édition	Florence Le Tourneux, B.A. ling.

Registre des révisions et émissions

N° DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION
0A	10 mars 2022	Émission de la version préliminaire pour commentaires
00	5 avril 2022	Émission de la version finale

Propriété et confidentialité

« Ce document est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute utilisation du rapport doit prendre en considération l'objet et la portée du mandat en vertu duquel le rapport a été préparé ainsi que les limitations et conditions qui y sont spécifiées et l'état des connaissances scientifiques au moment de l'émission du rapport. Englobe Corp. ne fournit aucune garantie ni ne fait aucune représentation autre que celles expressément contenues dans le rapport.

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client. Pour plus de certitude, l'utilisation d'extraits du rapport est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client, le rapport devant être lu et considéré dans sa forme intégrale.

Aucune information contenue dans ce rapport ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du rapport.

Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport.

Les sous-traitants d'Englobe Corp. qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment évalués selon la procédure relative aux achats de notre système qualité. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet. »

Préambule

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), par ses chapitres 22 et 33, établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social dans le territoire de la Baie-James et du Nord québécois. En fonction du type de projet, plusieurs aspects de ces chapitres relèvent du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada ou des deux ordres de gouvernement. Certains projets peuvent également relever du gouvernement de la nation crie lorsqu'ils sont réalisés sur des terres de catégorie IA à la Baie-James. Le titre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) présente les procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social qui s'appliquent dans la région de la Baie-James (art. 133 de la LQE) et du Nord québécois (art. 168 de la LQE).

Les projets mentionnés à l'annexe A de la LQE sont obligatoirement assujettis à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique, contrairement à ceux mentionnés à l'annexe B, qui y sont soustraits. Les projets qui ne sont pas listés dans ces annexes sont considérés comme des projets de « zone grise ». Quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet en milieu nordique visé par l'annexe A de la LQE doit demander un certificat d'autorisation. Pour les projets de « zone grise », un promoteur doit demander une attestation de non-assujettissement, et l'administrateur provincial lui confirmera, après analyse du projet par le comité nordique concerné, si le projet est non assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social ou s'il y est assujetti. Dans le premier cas, une attestation de non-assujettissement sera délivrée au promoteur pour le projet et, dans le second, une directive sera élaborée et lui sera transmise, laquelle indiquera la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact qu'il doit préparer. Ainsi, sauf pour les projets listés à l'annexe B, un promoteur doit transmettre un formulaire de renseignements préliminaires à l'administrateur provincial de la CBJNQ.

Au besoin, il est possible de confirmer si votre projet correspond à une activité listée aux annexes A et B de la LQE ou à un projet de « zone grise » en transmettant par courriel une demande de vérification d'assujettissement, incluant une courte description de votre projet, sa localisation et ses impacts appréhendés à l'adresse courriel suivante : dgees-assujettissement@environnement.gouv.qc.ca.

Le formulaire de renseignements préliminaires sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli de façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés.

Conformément à la LQE, le formulaire de renseignements préliminaires est transmis au Comité d'évaluation (COMEV), si le projet concerne la région au sud du 55^e parallèle (Baie-James), ou à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), si le projet vise le territoire au nord du 55^e parallèle (Nord québécois/Nunavik). Ces deux comités examinent les renseignements préliminaires et, pour les projets visés par l'annexe A de la LQE, produisent une recommandation sur la directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur doit préparer. Pour les projets de « zone grise », ces comités produisent soit une recommandation (COMEV), soit une décision (CQEK) quant à l'assujettissement du projet à la procédure. Ces recommandations et décisions sont ensuite acheminées à l'administrateur provincial, qui fait part de sa décision au promoteur. Cela peut se traduire par la délivrance d'une attestation de non-assujettissement dans le cas des projets non assujettis à la procédure ou par la délivrance d'une directive pour ceux qui y sont assujettis.

Le Comité d'évaluation est un comité tripartite formé de représentants nommés par le gouvernement de la nation crie et de représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik est un comité bipartite formé de représentants inuits ou naskapis nommés par l'Administration régionale Kativik et de représentants du gouvernement du Québec. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces deux comités accordent une attention particulière aux principes suivants, lesquels sont énoncés aux articles 152 et 186 de la LQE :

- a) la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones;
- b) la protection de l'environnement et du milieu social;
- c) la protection des Autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
- d) la protection de la faune, des milieux physique et biologique et des écosystèmes du territoire;
- e) les droits et garanties des Autochtones dans les terres de catégorie II;
- f) la participation des Cris, Inuits et Naskapis à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- g) les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-Autochtones; et
- h) le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement dans le territoire.

À noter également que le formulaire de renseignements préliminaires sera publié au Registre des évaluations environnementales en vertu de l'article 118.5 de la LQE, et ce, uniquement pour les projets pour lesquels une directive sera délivrée. Le COMEV et la CQEK publient également les formulaires de renseignements préliminaires sur leurs sites Web.

Conformément aux articles 115.5 et 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Vous trouverez le guide explicatif ainsi que les formulaires qui y sont associés à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm.

Le formulaire de renseignements préliminaires doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d'autorisation environnementale. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à la section Tarification du site Web des évaluations environnementales. Il est à noter que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ne traitera pas la demande tant que le paiement n'aura pas été reçu.

Une fois le formulaire de renseignements préliminaires rempli, le promoteur doit l'envoyer, avec la lettre de transmission, à l'administrateur provincial de la CBJNQ :

- Transmettre une version électronique des documents (formulaire et lettre de transmission) à reception.30e@environnement.gouv.qc.ca en mettant en copie conforme le sous-ministre (marc.croteau@environnement.gouv.qc.ca) ainsi que Vanessa Chalifour, coordonnatrice/cheffe d'équipe aux projets nordiques (vanessa.chalifour@environnement.gouv.qc.ca). La lettre de transmission doit confirmer que les versions papier concordent avec les versions électroniques. Si les documents électroniques sont très volumineux, voir le dernier point.
- Transmettre une copie papier des documents (français) au bureau du sous-ministre à l'adresse suivante :

Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

- Transmettre les autres copies papier et les clés USB (incluant les versions françaises et anglaises) à la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques à l'adresse suivante :

Madame Mélissa Gagnon, directrice
Direction de l'évaluation environnementale
des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Projets au sud du 55^e parallèle (Baie-James)

Dix (10) copies papier, soit six (6) en français et quatre (4) en anglais
Trois (3) copies au format PDF sur support informatique
Des copies supplémentaires peuvent être demandées selon l'ampleur du projet.

Projets au nord du 55^e parallèle (Nord québécois/Nunavik)

Dix-sept (17) copies papier, soit neuf (9) en français et huit (8) en anglais
Trois (3) copies au format PDF sur support informatique
Des copies supplémentaires peuvent être demandées selon l'ampleur du projet.

- Advenant que les documents électroniques soient très volumineux :

Informez la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques (vanessa.chalifour@environnement.gouv.qc.ca), et un lien sécurisé vous permettant de transmettre vos documents sur la plateforme ShareFile vous sera partagé. Ce lien sera valide pour une durée de sept jours. Joindre au courriel d'envoi la lettre de transmission en indiquant que la version électronique sera transmise via la plateforme ShareFile de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique (DGEES) du MELCC.

Table des matières

Préambule	III
1 Identification et coordonnées du promoteur	1
1.1 Identification du promoteur	1
1.2 Numéro de l'entreprise.....	2
1.3 Résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable	2
1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)	2
2 Présentation générale du projet	3
2.1 Titre du projet	3
2.2 Article d'assujettissement	3
2.3 Objectifs et justification du projet	3
2.4 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation	4
2.5 Activités connexes	5
2.5.1 Protection des espèces fauniques	6
2.5.2 Installation et opération d'un campement temporaire	6
2.5.3 Projets hors mandat réalisés à proximité.....	6
3 Localisation et calendrier de réalisation du projet	7
3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités	7
3.2 Description du site visé par le projet	8
3.3 Calendrier de réalisation.....	8
3.4 Plan de localisation.....	8
4 Activités d'information et de consultation du public, des communautés autochtones et des usagers du territoire	9
4.1 Activités d'information et de consultation réalisées	9
4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social	10
5 Description des principaux enjeux et impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur	11
5.1 Description des principaux enjeux du projet.....	11
5.1.1 Gestion et disposition de MDR	11
5.1.2 Identification et caractérisation des préoccupations environnementales.....	12
5.1.3 Démolition des bâtiments et des installations	12
5.1.4 Valorisation et élimination des MR non dangereuses	12
5.1.5 Remise en état des terrains impactés.....	12
5.1.6 Présence de MHH à proximité et retrait des MR et installations en rive du lac Katatipawasakakamaw	13
5.1.7 Travaux en milieu nordique	13
5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur.....	13

6	Émission de gaz à effet de serre.....	15
7	Autres renseignements pertinents	17
8	Déclaration et signature.....	19

TABLEAUX

Tableau 1 : Identification du promoteur	1
Tableau 2 : Identification du consultant mandaté	2
Tableau 3 : Principales installations visées par les travaux de démolition, de nettoyage et de remise en état des terrains	5
Tableau 4 : Coordonnées géographiques des points centraux des sites ciblés par le projet.....	7
Tableau 5 : Résumé des communications effectuées par la Direction régionale.....	10

ANNEXES

Annexe A	Plans de localisation
Annexe B	Fiches techniques (MERN)
Annexe C	Calendrier de réalisation
Annexe D	Plan de réalisation



1 Identification et coordonnées du promoteur

1.1 Identification du promoteur

Tableau 1 : Identification du promoteur

Élément	Description
Nom :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
Adresse municipale :	1121, boul. Industriel, C.P. 159 Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	S. O.
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande :	Stéphanie Morin Directrice générale de la Direction générale du réseau régional
Nom et fonction de la personne-ressource :	Kelly Belisle, Conseillère aux affaires territoriales Direction régionale du Nord-du-Québec
Numéro de téléphone :	819 755-4838, poste 279
Numéro de téléphone (autre) :	S. O.
Courrier électronique :	kelly.belisle@mern.gouv.qc.ca

1.2 Numéro de l'entreprise

Aucun numéro d'entreprise du Québec (NEQ) n'est applicable.

1.3 Résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable

Le promoteur n'étant pas une municipalité, le formulaire de renseignements préliminaires ne contient pas de résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable.

1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)

Tableau 2 : Identification du consultant mandaté

Élément	Description
Nom :	Englobe Corp.
Adresse municipale :	1200, boulevard Saint-Martin Ouest, suite 400 Laval (Québec) H7S2E4
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	S. O.
Numéro de téléphone :	514 281-5151
Numéro de téléphone (autre) :	S. O.
Courrier électronique :	catherine.lalumiere@englobecorp.com
Description du mandat :	Dépôt de la demande d'attestation de non-assujettissement aux procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social



2 Présentation générale du projet

2.1 Titre du projet

Projet de démantèlement du camp principal et des camps satellites d'une ancienne pourvoirie dans le secteur de la route Transtaïga.

2.2 Article d'assujettissement

Le présent projet est considéré comme un projet de « zone grise » puisqu'il n'est pas visé par les annexes A ou B de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

En considérant la description des impacts environnementaux, sociaux et économiques indiquée dans ce document, le MERN souhaite démontrer au COMEV qu'il n'est pas nécessaire d'assujettir le projet au processus d'évaluation environnementale comme décrit au chapitre II de la LQE. Sans vouloir se soustraire à ses obligations légales liées aux activités industrielles réalisées dans le Nord-du-Québec, le promoteur souhaite démontrer que les impacts environnementaux négatifs sont mineurs. Les sections suivantes détaillent suffisamment le projet pour permettre aux autorités de délivrer un avis de non-assujettissement au chapitre II de la LQE.

2.3 Objectifs et justification du projet

À titre de gestionnaire du territoire public, des ressources énergétiques et minières ainsi que de l'information foncière, le MERN a pour mission de favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens.

En tant que principal gestionnaire des ressources naturelles au Québec, la mission du MERN s'inscrit dans plusieurs domaines d'intervention dont les principaux sont les suivants :

- Développer et diffuser les connaissances nécessaires à la gestion du territoire et des ressources naturelles;
- Gérer les droits d'usage et d'aménagement du territoire et des ressources naturelles;
- Assurer la gestion du territoire public, la protection et la conservation des ressources naturelles et la restauration en cas de détérioration.

Dans ce contexte, la Direction régionale du Nord-du-Québec du MERN souhaite procéder au nettoyage et à la remise en état de sites utilisés par une ancienne pourvoirie et une ancienne station-service le long de la route Transtaïga, situés sur le territoire d'application du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James.

2.4 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Sous la direction d'Englobe Corp. (Englobe), les travaux seront réalisés par Mikuen Services Environnementaux (Mikuen), un entrepreneur spécialisé en travaux en milieux nordiques.

Les installations de la pourvoirie comprennent un camp principal et sept camps satellites. Le site d'une ancienne station-service (activité cessée en 2012), voisin du camp principal, est également visé par les travaux.

Les travaux comprennent la démolition des bâtiments et des installations présents sur ces sites, la récupération, la ségrégation, la valorisation lorsqu'applicable et l'élimination des différents équipements et matières résiduelles (MR), la gestion et la disposition des matières dangereuses résiduelles (MDR) ainsi que la remise en état des terrains (remblaiement, nivellement et végétalisation). Les matériaux et les équipements réutilisables seront remis aux communautés avoisinantes. Les MR valorisables seront ségréguées et acheminées vers un centre de tri autorisé et toute autre MR non valorisable sera éliminée dans un lieu d'enfouissement technique (LET) autorisé.

Une évaluation environnementale de l'ancien site du campement principal sera effectuée pour caractériser les zones à risque.

Les principales étapes du projet sont les suivantes :

- Planification et repérage sur le site;
- Mobilisation des équipements et du matériel incluant l'installation des infrastructures d'un campement temporaire pour les travailleurs;
- Travaux préparatoires et récupération et gestion des MR et MDR;
- Travaux de démolition, ségrégation et gestion des résidus de démolition et disposition vers des sites autorisés;
- Remise en état des terrains (remblaiement, nivellement et végétalisation).

Les principales installations visées par les travaux de démolition, de nettoyage et de remise en état des terrains sont énumérées au tableau 3.

Tableau 3 : Principales installations visées par les travaux de démolition, de nettoyage et de remise en état des terrains

Site	Installations visées
Camp principal 20963-00-000	<ul style="list-style-type: none"> – 8 bâtiments (3 m x 3 m à 14,7 m x 15,9 m) et 32 roulottes de chantier (3,7 m x 18,4 m) – Fosses septiques et autres installations souterraines mineures (conduites, tuyaux, fils électriques et autres) – Installations et équipements spécifiques au terrain de camping – Quai et matière résiduelle en rive – Autres matières résiduelles – Volume des matières estimé : 3 530 m³
Ancienne station-service 0600-2021-104	<ul style="list-style-type: none"> – Environ 150 barils ayant servi à l'entreposage d'hydrocarbures pétroliers – Environ 100 bonbonnes de propane
Camps satellites 212691-00-001 A et B	<ul style="list-style-type: none"> – Deux bâtiments (chalets) (7,2 m x 9,6 m) – Autres matières résiduelles – Volume total estimé : 148 m³
Camp satellite 207014-00-000	<ul style="list-style-type: none"> – Un bâtiment (chalet) (7,3 m x 3,7 m) – Autres matières résiduelles – Volume total estimé : 42 m³
Camp satellite 212692-00-001	<ul style="list-style-type: none"> – Deux bâtiments (chalets) (8,6 m x 5,4 m) – Autres matières résiduelles – Volume total estimé : 46 m³
Camp satellite 215131-00-000	<ul style="list-style-type: none"> – Un bâtiment (chalet) (7,3 m x 9,8 m) – Autres matières résiduelles – Volume total estimé : 113 m³
Camp satellite 001357-10-000	<ul style="list-style-type: none"> – Un bâtiment (chalet) (6,2 m x 7,4 m) – Autres matières résiduelles – Volume total estimé : 51 m³
Camp satellite 202963-00-000	<ul style="list-style-type: none"> – Deux bâtiments (chalet et roulotte de chantier) (7,4 m x 8,7 m et 12,2 m x 3,7 m) – Autres matières résiduelles – Volume total estimé : 153 m³

Une figure de localisation régionale des sites est disponible à l'annexe A, tandis que les fiches techniques produites par le MERN détaillant les caractéristiques des différents sites sont disponibles à l'annexe B.

2.5 Activités connexes

L'objectif principal du projet est de renaturer les terrains en retirant les ouvrages anthropiques abandonnés et en gérant les sources potentielles de contamination identifiées sur les sites ciblés. Les chemins d'accès aux sites sont déjà présents et fonctionnels; aucun travail d'aménagement de chemin n'est prévu. Une grande aire vacante et absente de végétation est présente à l'endroit des structures sur chaque site. Cette aire permettra la réalisation des travaux uniquement sur les zones déjà perturbées des sites; ainsi, aucun déboisement, essouchement ou décapage n'est prévu.

2.5.1 Protection des espèces fauniques

Conformément aux directives du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), un dortoir à chauves-souris sera installé en avril 2022 lors de l'étape de planification et de repérage sur le site. L'ajout du dortoir vise à limiter l'établissement potentiel de populations de chauve-souris dans les bâtiments pour leur période de reproduction s'étendant de mai à août. Le cas échéant, une procédure de démolition adaptée sera employée pour les bâtiments dans lesquels des chauves-souris seraient présentes.

2.5.2 Installation et opération d'un campement temporaire

Un campement temporaire voué à loger les travailleurs sera installé sur le site du camp. Le campement sera installé à l'écart des zones de travail, dans un endroit déboisé du chantier, comme l'aire de camping du site. La localisation préliminaire des installations d'hébergement temporaire est présentée sur la figure de l'annexe A.

Le campement aura une capacité de 10 à 20 personnes pour accommoder les travailleurs dudit projet et possiblement ceux du projet sur le terrain avoisinant. Les installations d'hébergement temporaire comporteront cinq à six unités. Le campement sera alimenté par un réservoir à eau propre et deux réservoirs d'eaux usées, ainsi que par une génératrice (alimentation électrique). La génératrice sera alimentée par un réservoir intégré d'une capacité de 400 L. Une trousse de déversement ainsi que des extincteurs seront entreposés à proximité de la génératrice.

L'approvisionnement en eau pour le module sanitaire du campement se fera à partir du lac Katatipawasakakamaw. La consommation quotidienne d'eau ne devrait pas dépasser 30 000 L pour un maximum de 20 travailleurs, sur la base d'une consommation prévue de 1 500 L par personne et par jour. Ainsi, le volume d'eau devant être prélevé quotidiennement est inférieur aux limites établies par l'article 22 de la LQE et, par conséquent, une demande d'autorisation de prélèvement d'eau ne sera pas requise.

Les eaux usées produites au camp seront entreposées dans des réservoirs de taille maximale de 5 000 L. La disposition des eaux grises sera réalisée dans un site autorisé à l'aide d'un camion-aspirateur.

Le campement temporaire sera installé et opéré conformément à la réglementation applicable.

2.5.3 Projets hors mandat réalisés à proximité

Ce projet fait partie d'un objectif plus vaste qui consiste à restaurer les terrains occupés par des installations abandonnées le long de la route Transtaïga. Le projet de réhabilitation environnementale du terrain de l'ancienne station-service, adjacent au campement principal, est également prévu au cours de l'année 2022. La réhabilitation environnementale du terrain sera réalisée afin de gérer hors site des sols contaminés au-dessus des critères applicables selon les usages autorisés (critères « B » du Guide d'intervention). Le promoteur de ce projet déposera des demandes distinctes aux autorités concernées et les activités en découlant sont donc exclues de la portée du présent mandat.

3

3 Localisation et calendrier de réalisation du projet

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Les activités du projet seront réalisées sur neuf sites distincts entre les kilomètres 284 et 509 de la route Transtaïga. Les terrains sont situés sur des terres de catégorie III appartenant au MERN, sur le territoire d'application du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James.

Catégories des terres (I, II, ou III) : III

Les coordonnées géographiques en degrés décimaux des points centraux des sites ciblés sont présentées au tableau 4.

Tableau 4 : Coordonnées géographiques des points centraux des sites ciblés par le projet

Site	SCR	Nord	Est	PK de la Transtaïga
Camp principal 20963-00-000	UTM 18	5 951 292	584 568	284
Ancienne station-service 0600-2021-104	UTM 18	5 951 229	584 650	284
Camp satellite 212691-00-001 A	UTM 18	6 032 844	351 755	440
Camp satellite 212691-00-001 B	UTM 18	5 990 255	313 874	440
Camp satellite 207014-00-000	UTM 18	5 977 842	666 637	305
Camp satellite 212692-00-001	UTM 18	6 032 845	351 755	509
Camp satellite 215131-00-000	UTM 18	5 978 118	667 271	395
Camp satellite 001357-10-000	UTM 18	5 977 842	666 637	395
Camp satellite 202963-00-000	UTM 18	5 966 267	594 615	305

3.2 Description du site visé par le projet

Les travaux ciblent des terrains appartenant actuellement au MERN et présentant des usages et des perturbations historiques (anciens camps et ancienne station-service). Les installations toujours présentes sur les sites sont abandonnées. Le zonage des terrains est de type mixte (code : 53-12-R) autorisant des usages de villégiatures dispersées, des commerces, des services et industries à incidences faibles, des équipements d'utilité publique, des parcs et des espaces verts, des loisirs, des usages récréatifs extensifs, des usages récréatifs intensifs, des camps de chasse et de pêche, des usages publics et institutionnels, de l'agriculture sans élevage et des exploitations de ressources.

Mise à part la présence de bâtiments et installations, les terrains sont dégagés, leur topographie est généralement plane et leur accès est possible depuis des chemins connectés à la route Transtaïga.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux identifiés sur les sites se limitent à la présence de MDR abandonnées qui représentent un risque de contamination à l'environnement si elles sont laissées sur place. Les MDR identifiées sur les sites sont principalement des barils et des bonbonnes, notamment au niveau d'un point de dépôt illégal sur le site de l'ancienne station-service et d'un dépôt de barils sur le campement principal, et des réservoirs de mazout. La présence de faibles quantités de MDR domestiques potentielles (néons, réfrigérants, peintures et solvants notamment) a également été notée sur les sites des camps.

Finalement, aucun milieu humide ou hydrique (MHH) n'est situé directement sur les terrains visés par les travaux d'après l'analyse des données publiques disponibles (p. ex. : imagerie satellitaire, cartographie du réseau hydrographique et données écoforestières). Toutefois, certains MHH sont situés à proximité des terrains visés par les travaux, notamment certains milieux hydriques (lacs et cours d'eau, dont le lac nommé Katatipawasakakamaw et le cours d'eau nommé La Grande Rivière). Aucune aire protégée n'est présente sur les sites visés.

3.3 Calendrier de réalisation

Englobe prévoit démarrer les travaux de démantèlement des neuf sites en mai 2022. Il est prévu que les travaux se dérouleront durant cinq semaines, entre mai et juillet 2022. Le calendrier de réalisation du projet est disponible à l'annexe C du présent document.

3.4 Plan de localisation

Des plans de localisation du projet sont présentés à l'annexe A ainsi que dans les fiches techniques produites par le MERN disponibles à l'annexe B du présent document.



4 Activités d'information et de consultation du public, des communautés autochtones et des usagers du territoire

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le Gouvernement de la Nation crie (GNC) a été mis au courant du projet de démolition de l'ancienne pourvoirie Nouchimi par la Direction régionale du Nord-du-Québec dès 2020. Des communications plus spécifiques concernant les préoccupations des bénéficiaires face au projet ont commencé en 2020. Le GNC a aussi informé la communauté de Chisasibi du projet en 2021.

La collaboration avec le GNC a permis d'identifier les maîtres de trappe, qui ont tous été contactés individuellement par soit le GNC, soit la Direction régionale (tableau 5).

Les maîtres de trappe ont fait part de leurs préoccupations, mais également de leur connaissance sur l'utilisation des bâtiments par des bénéficiaires.

Les principaux éléments qui sont ressortis à la suite des communications sont les suivants :

- Deux campements sont utilisés par des bénéficiaires (PK 516). Ils ont été retirés du projet de démolition;
- Un maître de trappe a demandé de conserver un foyer pour son usage personnel;
- Le GNC et la Direction régionale n'ont pas été en mesure de contacter un maître de trappe, dont le lot de trappage contient deux bâtiments. Cependant, à la suite de plusieurs visites des inspecteurs du MERN, les deux bâtiments ne semblent pas utilisés par des bénéficiaires;

- La Direction régionale a informé le GNC de la date prévue du début des travaux. La Direction régionale maintient une communication active avec le GNC.

Tableau 5 : Résumé des communications effectuées par la Direction régionale

Site	Maître de trappe	Point kilométrique (PK) sur la route Transtaïga	Communications
001357-10-000	Georges L. Bearskin (CH26)	PK 395	Le GNC a été informé. Il y a eu plusieurs échanges courriel entre le GNC et le MERN. Ni le GNC ni le MERN n'ont été en mesure de parler au maître de trappe.
202963-00-000	Paul Ratt (CH39)	PK 305	Le maître de trappe confirme qu'il n'utilise pas le bâtiment. Il a donné son accord par courriel à la démolition des deux installations. Il demande de conserver le foyer pour son usage personnel.
209863-00-000 (Campement principal)	Eddy Pash	PK 284	Le maître de trappe a été mis au courant des intentions de démolition des installations du site. Aucune communication n'a été faite auprès d'Eddy Pash en raison de l'ampleur du site et de l'état des installations.
212691-00-001	Eddy Pash (CH29)	PK 440	Le maître de trappe confirme qu'il n'utilise pas le bâtiment. Il a donné son autorisation par courriel pour la démolition des campements.
212692-00-001	Bobby Neaccopo (CH31)	PK 509	Le maître de trappe confirme qu'il n'utilise pas le bâtiment. Il a donné son autorisation pour la démolition du campement par téléphone.
215131-00-000	George L. Bearskin (CH26)	PK 395	Le GNC a été informé. Il y a eu plusieurs échanges courriel entre le GNC et le MERN. Ni le GNG ni le MERN n'ont été en mesure de parler au maître de trappe.
207014-00-000	Paul Ratt	PK 305	Découle d'un processus juridique et ne faisait pas partie des camps satellites de l'ancienne pourvoirie Nouchimi. Le maître de trappe a été informé des travaux de démolition.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social

Aucune consultation publique additionnelle n'est prévue dans le contexte du projet.



5 Description des principaux enjeux et impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Le projet n'a pas d'impact négatif appréhendé sur l'environnement. L'exécution des travaux proposés permettra au contraire d'améliorer la qualité environnementale des sites. Les impacts sociaux du projet résident dans la création d'opportunités pour les entrepreneurs locaux. Les principaux enjeux techniques du projet sont décrits sommairement dans les sections ci-après.

5.1.1 Gestion et disposition de MDR

Tous les déchets dangereux seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. Les barils contenant des liquides dangereux seront inspectés avant tout traitement. Les barils pleins en bon état seront acheminés à un centre d'élimination hors site tandis que les barils en mauvais état seront consolidés avec les barils partiellement pleins. Une station de lavage des fûts pourrait être construite. Les bouteilles de propane seront séparées sur le site de l'ancienne station-service, et l'excès de propane sera évacué des réservoirs par une procédure de torchage avant d'être éliminé hors site. Les marchandises dangereuses domestiques seront emballées dans des « lab-packs ».

Les procédures de gestion des déchets et les installations d'élimination hors site sont présentées dans le *Plan de réalisation des travaux* présenté à l'annexe D.

5.1.2 Identification et caractérisation des préoccupations environnementales

Une inspection exhaustive du site sera effectuée après le ramassage des débris dispersés au pourtour du chantier et avant le démarrage des travaux de démolition. Cette visite aura pour but de répertorier les risques environnementaux susceptibles d'avoir des répercussions sur le site.

L'inspection permettra d'évaluer la totalité des risques environnementaux présents sur le site du campement principal. Englobe effectuera des tranchées d'exploration pour évaluer la qualité des sols aux endroits identifiés. Un puits d'observation situé sur le terrain adjacent, en amont du site du campement principal, sera échantillonné pour évaluer sommairement si cette source potentielle peut avoir eu un impact sur le site. La figure 3 de l'annexe A présente la localisation des secteurs comprenant des risques environnementaux et l'emplacement des sondages proposés.

La méthodologie employée pour la caractérisation des préoccupations environnementales ainsi que les méthodes d'échantillonnage préconisées par Englobe sont conformes aux exigences du *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (Guide d'intervention) du MELCC (2021)¹.

L'exercice d'identification des risques environnementaux sera réalisé sur chaque site faisant l'objet de ce mandat avant les travaux de démantèlement. Le ministère sera informé des observations de préoccupations environnementales, le cas échéant.

5.1.3 Démolition des bâtiments et des installations

Les bâtiments et les installations seront démolis et les matériaux de démolition seront ségrégués et mis en pile pour gestion ultérieure. Aucun enjeu particulier en lien avec les matériaux de démolition (amiante ou peinture au plomb notamment) n'a été identifié pour les bâtiments des terrains visés.

Selon les informations fournies par le MFFP, des chauves-souris seront potentiellement présentes dans les bâtiments visés. Afin d'éviter qu'elles ne s'installent dans les bâtiments avant le début des travaux, des dortoirs seront installés en avril. Le cas échéant, une procédure de démolition adaptée sera employée pour les bâtiments dans lesquels des chauves-souris seraient présentes.

5.1.4 Valorisation et élimination des MR non dangereuses

Les MR non dangereuses présentes sur les différents sites seront ramassées, triées et mises en piles sur le site du campement principal avant d'être transportées et gérées hors site. Le projet permettra la valorisation des MR valorisables (tôle, bois, etc.), la distribution aux communautés avoisinantes des équipements fonctionnels (réfrigérateurs, meubles, etc.) et l'élimination dans un LET des MR non valorisables.

5.1.5 Remise en état des terrains impactés

Aucun milieu humide ou hydrique n'est présent sur les terrains visés par les travaux ou dans les chemins d'accès aux sites. De plus, ces terrains sont majoritairement dégagés et aucune coupe d'arbre n'est prévue pour accéder aux différents emplacements. Les travaux réalisés dans le cadre du projet éviteront, autant que possible, de perturber la végétation présente et viseront à préserver l'aspect naturel.

Lorsque nécessaire, le remblaiement des terrains sera réalisé à l'aide de sols propres conformément aux exigences du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT). L'approvisionnement en remblais proviendra de bancs d'emprunt actifs dans la région.

¹ MELCC. 2021. *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*.

Les assises des bâtiments démolis seront nivelées afin que le site soit adapté à la topographie locale. Une fois que les travaux de démantèlement seront terminés, le nivelage du site du campement temporaire et des aires de travail sera effectué à l'aide d'une excavatrice afin de remodeler le secteur pour l'adapter à la topographie locale, empêcher l'eau stagnante de s'accumuler et prévenir l'érosion. La surface du sol sera faiblement remaniée pour rendre le terrain propice à l'ensemencement.

Le terrain du campement principal sera revégétalisé par l'épandage manuel de semences à dominance indigène.

5.1.6 Présence de MHH à proximité et retrait des MR et installations en rive du lac Katatipawasakamaw

Aucun MHH n'est présent sur les terrains visés par les travaux ni dans les chemins d'accès aux sites.

Des MHH sont présents en périphérie de plusieurs sites, toutefois, autre que sur le site du campement principal, il n'y a aucuns travaux prévus à proximité de milieux hydriques. Des débris et un quai abandonné sont actuellement présents sur la rive du lac Katatipawasakamaw. Les MR sur la rive seront retirées de façon manuelle et transportées vers la zone de travail principale pour être traitées et finalement éliminées hors site.

Aucun travail ne sera réalisé dans l'eau. Des efforts particuliers seront déployés afin de limiter l'impact des travaux sur ces milieux sensibles.

5.1.7 Travaux en milieu nordique

Les travaux étant réalisés en milieu nordique, la réalisation du projet implique une planification et une coordination importante, notamment avec les ressources locales (aéroport, LET, communautés avoisinantes, premiers secours, etc.).

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Le projet n'a pas d'impact négatif appréhendé sur l'environnement. L'exécution des travaux proposés permettra au contraire d'améliorer la qualité environnementale des sites. Les impacts sociaux du projet résident dans la création d'opportunités pour les entrepreneurs et travailleurs locaux.

Il est prévu que ce projet ponctuel soit réalisé sur une période d'environ cinq semaines.

Les installations du campement temporaire et quelques équipements mobilisés pour ce projet seront utilisés dans le cadre de la réalisation du mandat de réhabilitation de la station-service, ce qui a un effet d'économie sur les déplacements et les gaz à effet de serre (GES) générés par les deux projets.

Afin d'anticiper et de limiter au minimum les potentiels impacts négatifs du projet sur le milieu récepteur, les mesures d'atténuation suivantes seront mises en place :

- Ravitaillement et entretien de la machinerie réalisés dans une aire dédiée sur le site de campement principal, à l'extérieur des milieux sensibles, notamment les MHH; un kit de déversement sera présent en tout temps sur les sites;
- Emploi de bacs de récupération sous les véhicules stationnés et aux fins d'entreposage des petits équipements à essence et de leurs réservoirs d'essence;
- Travaux réalisés manuellement en rive afin d'éviter l'empiétement par la machinerie;
- Possible établissement de barrières à sédiments à la limite des zones adjacentes aux milieux hydriques (camp principal) afin de limiter l'émission potentielle de sédiments en direction de ces milieux;

- Utilisation de sols propres pour le remblaiement des terrains;
- Ségrégation des MDR sur le site de l'ancienne station-service et combustion des gaz sous pression (propane) toujours présents avant le transport et la disposition des bonbonnes hors site;
- Végétalisation des zones de sols perturbées au camp principal.

Les impacts sociaux du projet résident dans la création d'occasions pour les entrepreneurs locaux cris. Ces impacts se refléteront en possibilités d'emplois et de développement du personnel.



6 Émission de gaz à effet de serre

Les principales activités génératrices de GES dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Transport du matériel et des équipements par camion (mobilisation et démobilisation);
- Utilisation de machinerie lourde (pelles mécaniques et autres) à diverses étapes de réalisation;
- Transport par camion des différentes MR et MDR ainsi que des sols (contaminés et propres);
- Combustion sécuritaire du propane toujours présent dans les bonbonnes, le cas échéant.



7 Autres renseignements pertinents

Il n'y a aucun autre renseignement pertinent pour améliorer la compréhension du mandat.



8 Déclaration et signature

Je déclare que :

1 ° les documents et renseignements fournis dans ce formulaire de renseignements préliminaires sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés sur les sites Web du Comité d'évaluation (COMEV) ou de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ainsi qu'au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom :

Signature :

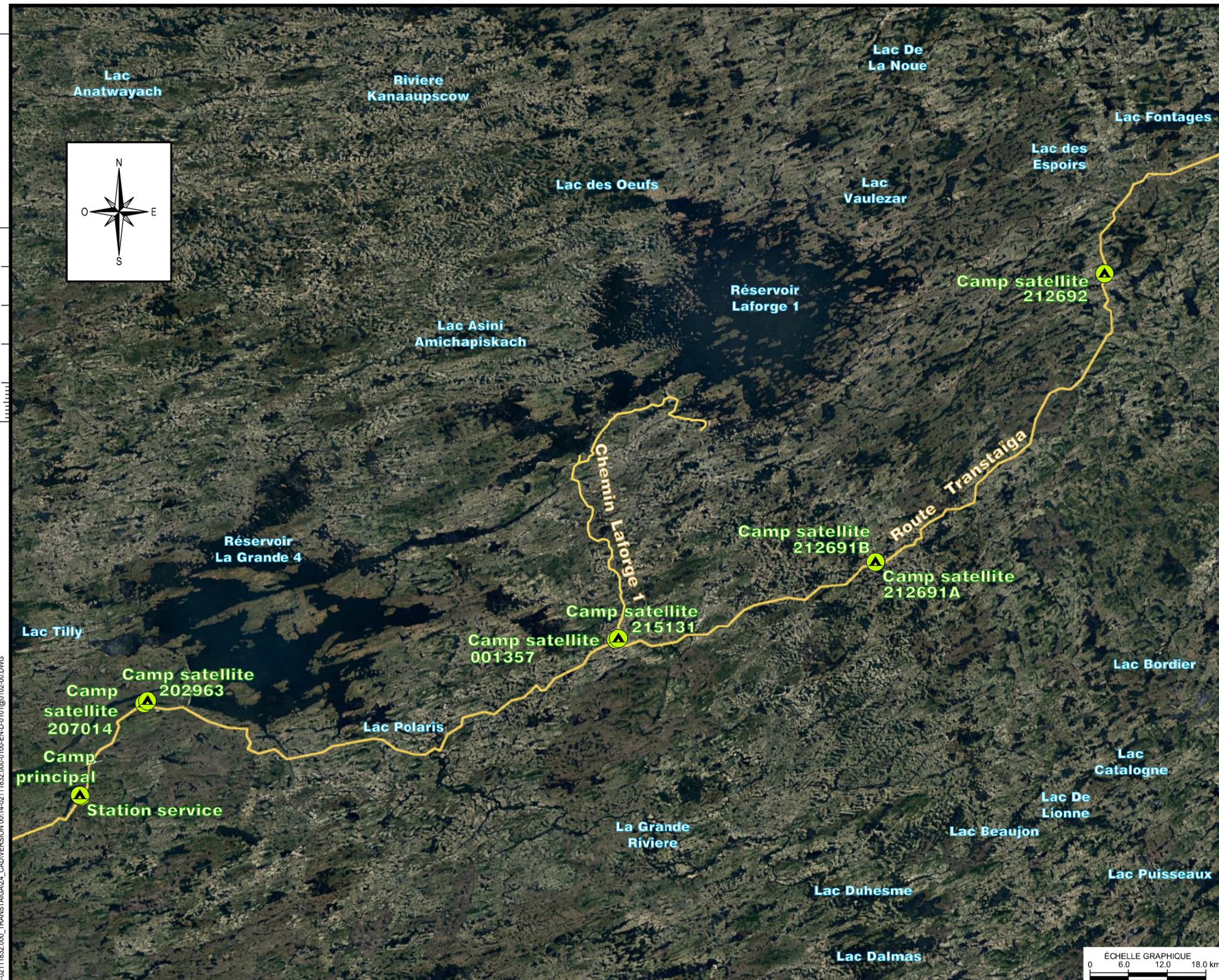
Date :

Annexe A

Plans de localisation



10 cm
5
4
3
2
1
0



Carte en médaillon : Pas à l'échelle

Source : (Photographie aérienne) GoogleEarth / Landsat, March 2022 - (Carte en médaillon) OnTheWorldMap.com March 2022

Client

Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles

Projet

Démantèlement d'une ancienne pourvoirie - secteur Transtaïga

209863-00-000 campement principale de la pourvoirie Nouchimi
Km 284 de la route Transtaïga, MRC Eeyou Istchee, Baie-James (Québec)

Titre

Figure 1

Localisation générale des éléments d'intérêt

ENGLOBE **Englobe Corp.**
1200, bcul. Saint-Martin O, tur. 400
Laval, QC H7S 2E4
T 514 281-5151
F 450 668-5532

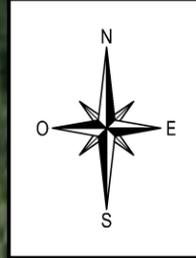
Discipline : Géoenvironnement	Préparé par : K. Budd	Vérifié par : G. Brunner
Échelle : 1 : 600 000	Dessiné par : D. Wilson	Approuvé par : S. Cloutier
Date : 2022-03-25	No. de figure : 1 de 3	
Mise en page : LS	Format papier : 11x17	No. d'enregistrement : ---

CO	Projet	Projet/ Disc	Phase/ Type	Réf. élec. / No.Dessin	Rév.
14	02101832.000-0100	EN	D		0102 00

C:\0430\14-0211832.000_TRANSTAIGA_ZA_CAD\VERSION\0014-0211832.000-0100-ENH-D-0101@0102-00.DWG

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du document.

10 cm
5
4
3
2
1
0



Légende

■	Aire de destruction de propane
■	Installations de campement temporaire
■	Aire de traitement et entreposage de matières résiduelles
■	Aire d'entreposage des matières résiduelles dangereuses
■	Aire de consolidation et lavage

Source : FatMap, février 2022

Client
Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles

Projet
Démantèlement d'une ancienne pourvoirie - secteur Transtaiga
209863-00-000 campement principale de la pourvoirie Nouchimi
Km 284 de la route Transtaiga, MRC Eeyou Istchee, Baie-James (Québec)

Titre
Figure 2
Emplacement préliminaire des installations temporaires

EN GLOBE 	Englobe Corp.
	1200, bcul. Saint-Martin O, tur. 400 Laval, QC H7S 2E4 T 514 281-5151 F 450 668-5532

Discipline : Géoenvironnement	Préparé par : K. Budd	Vérifié par : G. Brunner
Échelle : 1 : 1,000	Dessiné par : P. Légaré	Approuvé par : S. Cloutier
Date : 2022-03-25	No. de figure : 2 de 3	
Mise en page : 0102	Format papier : 11x17	No. d'enregistrement : ---

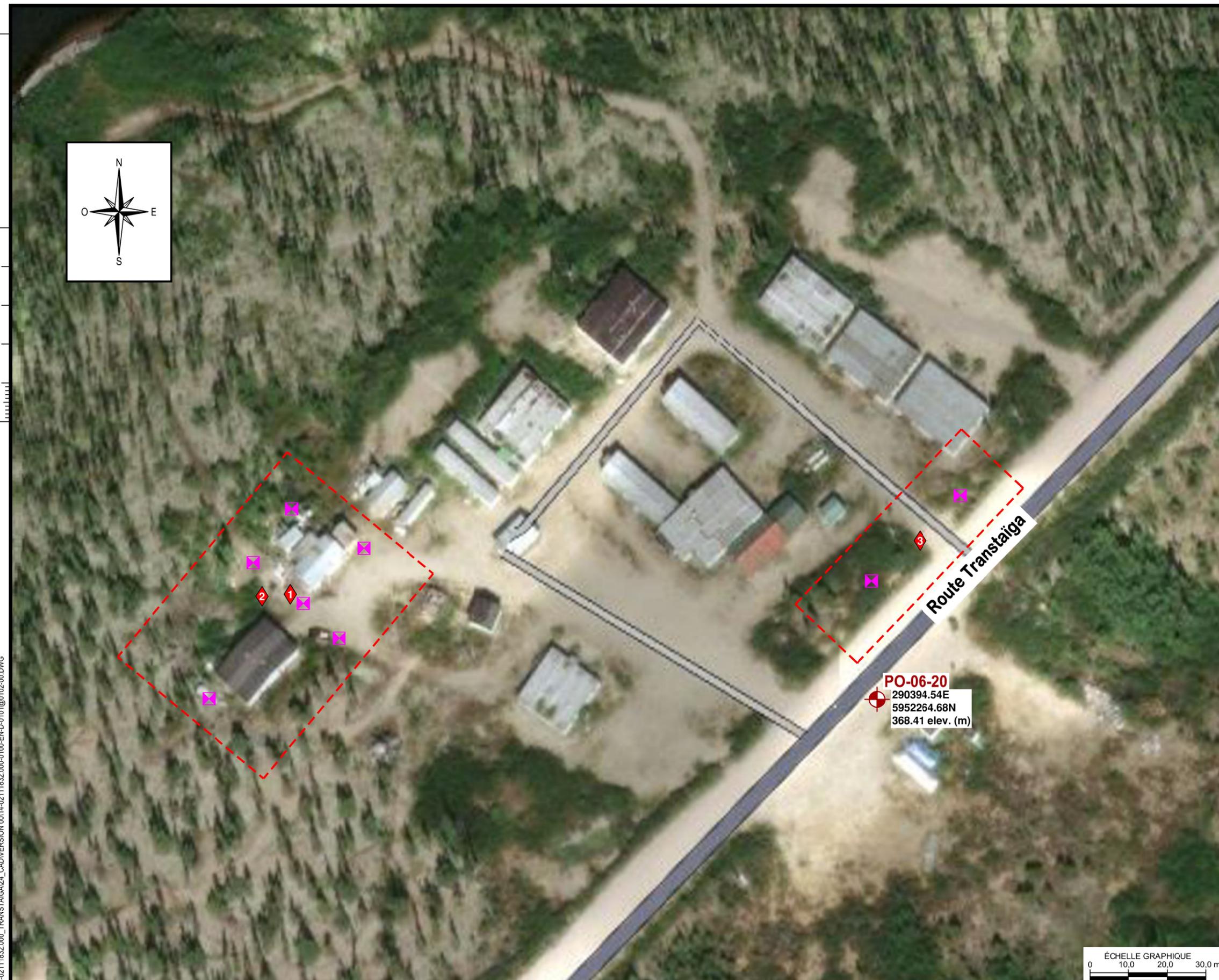


C:\043\014-0211832.000_TRANSTAIGA_ZI_CAD\VERSION\0014-0211832.000-0100-EN-D-0101@0102-00.DWG

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du document.

CO	Projet	Projet/ Disc	Phase/ Type	Réf. élec. / No.Dessin	Rév.
14	02101832.000-0100	EN	D		0102 00

10 cm
5
4
3
2
1
0



Légende

-  Tranchée d'exploration proposée
-  Puit d'observation

Risques environnementaux

-  Dépôt de barils
-  Secteur des anciens garages
-  Secteur sud-est de la propriété

Source : FatMap, février 2022

Client

**Ministère de l'énergie et
des Ressources naturelles**

Projet

**Démantèlement d'une ancienne pourvoirie -
secteur Transtaiga**

209863-00-000 campement principale de la pourvoirie Nouchimi
Km 284 de la route Transtaiga, MRC Eeyou Istchee, Baie-James (Québec)

Titre

Figure 3
**Localisation des principales préoccupations
environnementales et des sondages proposés**



Englobe Corp.
1200, bcul. Saint-Martin O, tur. 400
Laval, QC H7S 2E4
T 514 281-5151
F 450 668-5532

Discipline : Géoenvironnement	Préparé par : K. Budd	Vérifié par : G. Brunner
Échelle : 1 : 1 000	Dessiné par : P. Légaré	Approuvé par : S. Cloutier
Date : 2022-03-03	No. de figure : 3 de 3	
Mise en page : 0101	Format papier : 11x17	No. d'enregistrement : ---



C:\04\3014-0211832.000_TRANSTAIGA_ZA_CAD\VERSION\0014-0211832.000-0100-ENHD-0101@0102-00.DWG

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Aucune information contenue dans ce document ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du document.

CO	Projet	Projet/ Disc	Phase/ Type	Réf. élec. / No.Dessin	Rév.
14	02101832.000-0100	EN	D		0101 00

Annexe B

Fiches techniques (MERN)



Fiche technique 0600-2021-104

A - Localisation

MRC/Municipalité Gouvernement régional Eeyou-Istchee-Baie-James

Coordonnées UTM 18 Nord 5951229 Est 584650
Km 284 route de la Transtaïga, accessible par camionnette,
camion et machinerie.

Informations supplémentaires Le dépôt de barils et bombonnes de propane se situe à
environ 100 mètres du bord de la route.

B - Types de matières présentes sur le site

Bâtiments	<input type="checkbox"/>	Électroménagers	<input type="checkbox"/>
Roulottes	<input type="checkbox"/>	Meubles	<input type="checkbox"/>
Autres	<input checked="" type="checkbox"/>	Ferraille	<input checked="" type="checkbox"/>

C - Matières potentiellement dangereuses

Baril (45 gallons)	<input checked="" type="checkbox"/>	Peinture, diluant	<input type="checkbox"/>
Réservoir (essence, huile)	<input checked="" type="checkbox"/>	Produit chimique	<input type="checkbox"/>
Batterie	<input type="checkbox"/>	Autres	

D - Quantités estimées

Nombre de barils estimé : 150

Nombre de bombonnes de propane estimé : 100

E - Description

Dépôts de barils et de bombonne de propane

- Environ 150 barils, certains répartis en lot épars. Les barils doivent être retirés de façon sécuritaire et disposés dans un centre autorisé. Une preuve de disposition doit être fournie au ministre.
- Des morceaux de bois et de métaux
- Des débris autres doivent également être ramassés si présent sur le site



Affiche publicitaire



Fiche technique 209863-00-000 Camp principal

A - Localisation

MRC/Municipalité Gouvernement régional Eeyou-Istchee-Baie-James

Coordonnées UTM 18 Nord 5951292 Est 584568
Km 284 route de la Transtaïga, accessible par camionnette, camion et
machinerie.

Informations supplémentaires

B- Types de matières présentes sur le site

Bâtiments	<input checked="" type="checkbox"/>	Électroménagers
Roulottes	<input checked="" type="checkbox"/>	Meubles
Autres	<input checked="" type="checkbox"/>	Ferraille

C - Matières potentiellement dangereuses

Baril (45 gallons)	<input checked="" type="checkbox"/>	Peinture, diluant
Réservoir (essence, huile)	<input checked="" type="checkbox"/>	Produit chimique
Batterie	<input type="checkbox"/>	Autres

D - Quantités estimées

Volume estimé des matières (m³) : 3 533, 52m³

E - Description

Démantèlement de l'ensemble des infrastructures (bâtiments, lampadaires, débris épart, fosses septiques, etc.)
Couper les poteaux présents sur le terrain de camping.
Retrait sécuritaire des matières dangereuses et disposition dans un centre autorisé. Une preuve de la disposition doit être fournie au ministre.
Remise en état du site (nivelage du terrain) et installation des nichoirs à chauve-souris.

Vue aérienne du site :



Emplacement de camping avec électricité et eau :

- Comprend une dizaine d'emplacements, peut-être plus.



Quai sur le bord de l'eau :

- Petit bâtiment à mi-chemin d'environ 6pi X 6 pi
- Débris sur le bord de l'eau : structure de quai environ 24 pi, pneus, baril d'eau, 2 chaises et autres.





Loisir (emplacement numéro 1 sur la carte vue aérienne)

- Bâtiment 14,7m x 15,9m





Bâtiment avec équipements électriques (emplacement numéro 12 sur la carte vue aérienne)

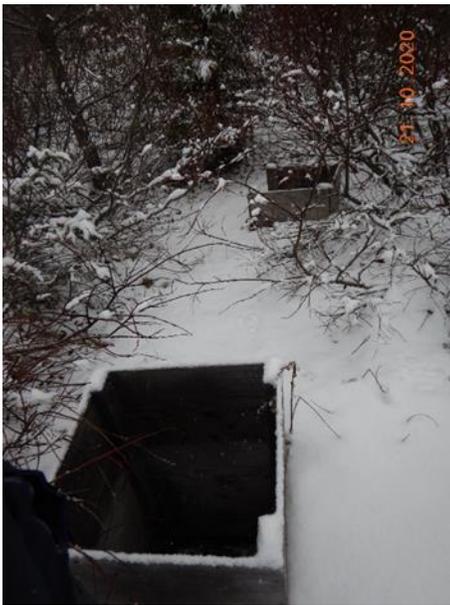
- Bâtiment 2m x3m avec installation électrique non-raccordé



Installation sanitaire

- Emplacement qui semble être un champ d'épuration (4 sorties de tuyau en PVC)
- Environ 2 emplacements de fosse septique par bloc de roulotte.







Débris à l'extérieur des bâtiments

- plaques de tôles
- 1 camion et une boîte de camion style pickup
- Restant de bâtiment de style Tipi
- Conduits de ventilation
- Divers morceaux de fer
- Réfrigérateurs et congélateurs
- Plusieurs débris autres









Réservoirs de gaz propane

- 2 réservoirs et station de remplissage
- La zone est clôturée



Roulottes d'ortoirs (emplacement numéro 2, 6, 7, 9, 11 et 12 sur la carte vue aérienne)

- 2 bâtiments 6,2 m x 6,2m et 9,8m x 8,10m.
- 24 roulottes de chantier
- Chaque roulotte a des structures de fer en dessous
- Plusieurs meubles et matériaux présents dans les roulottes



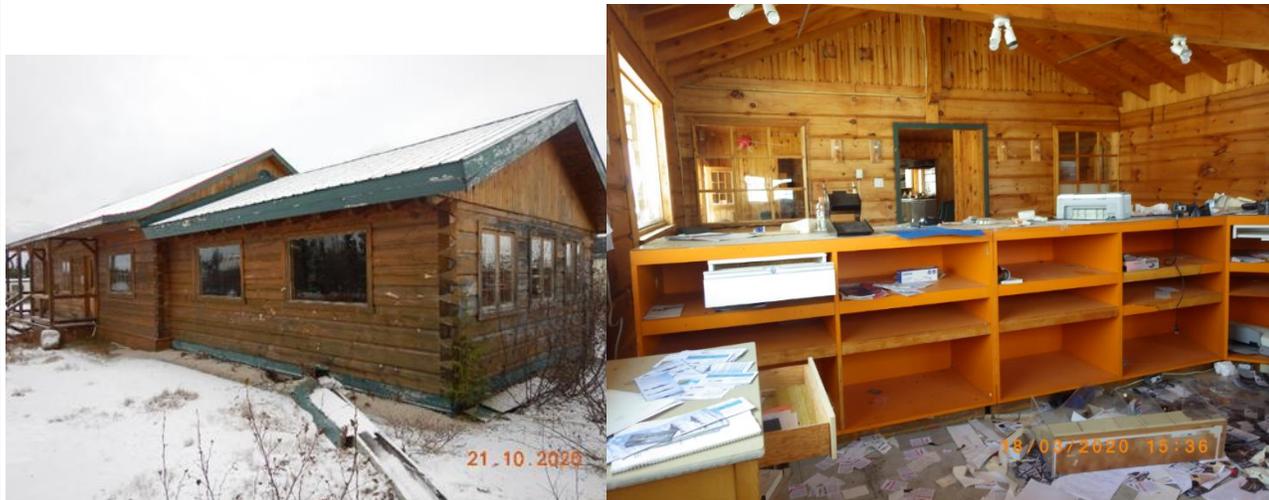






Bâtiment principal

- Sous-sol style vide sanitaire sur la moitié de la superficie du bâtiment (section droite du bâtiment)





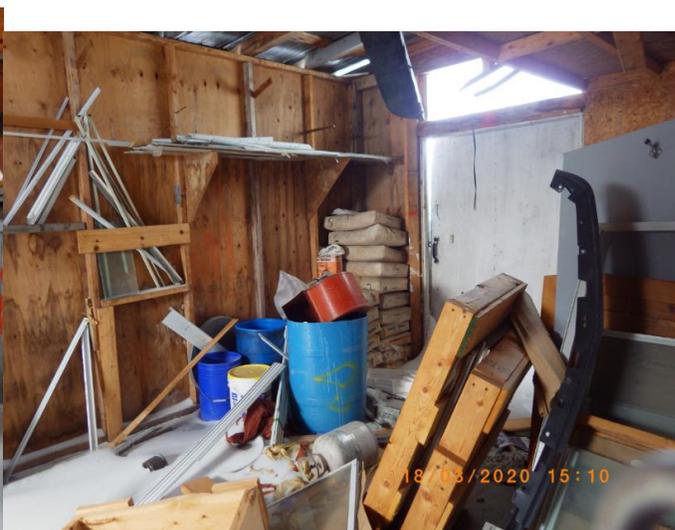
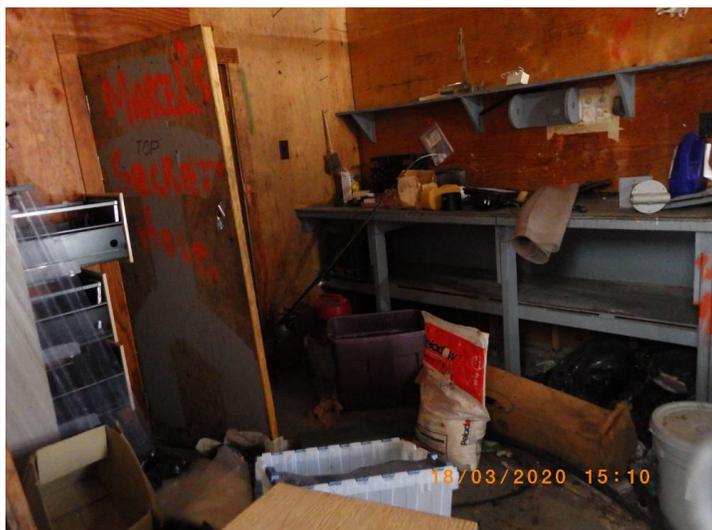
Garage (emplacement numéro 3 et 4 sur la carte vue aérienne)

- Deux bâtiments servant de garage 3,6m x 18,6m et 17,5m x 9,4m.
- Plusieurs matériaux (électroménagers, meubles, outils, étagères etc.) dans les garages et autour des garages.









Boucherie (emplacement numéro 5 sur la carte vue aérienne)

- Bâtiment de 4,9m x 9,8m
- Boite de camion 45 pied





Cuisine et cafétéria (emplacement numéro 8 sur la carte vue aérienne)

- Bâtiment attenant au bâtiment principal





Plan de localisation

Camp principal 209863-00-000 et 0600-2021-104



- Camp 209863-00-000 et 0600-2021-104
- Route de la Transtaïga

Projection cartographique
Québec Lambert Conforme Conic

Sources
Base de données géographiques, MERN

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale du Nord-du-Québec

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2021



Échelle: 1:15 000

Énergie et Ressources
naturelles
Québec



Plan de localisation

Camp satellite 202963-00-000



-  Camp 202963-00-000
-  Route de la Transtaïga


Échelle: 1:2 000

Projection cartographique
Québec Lambert Conformal Conic

Sources
Base de données géographiques, MERN

Réalisation

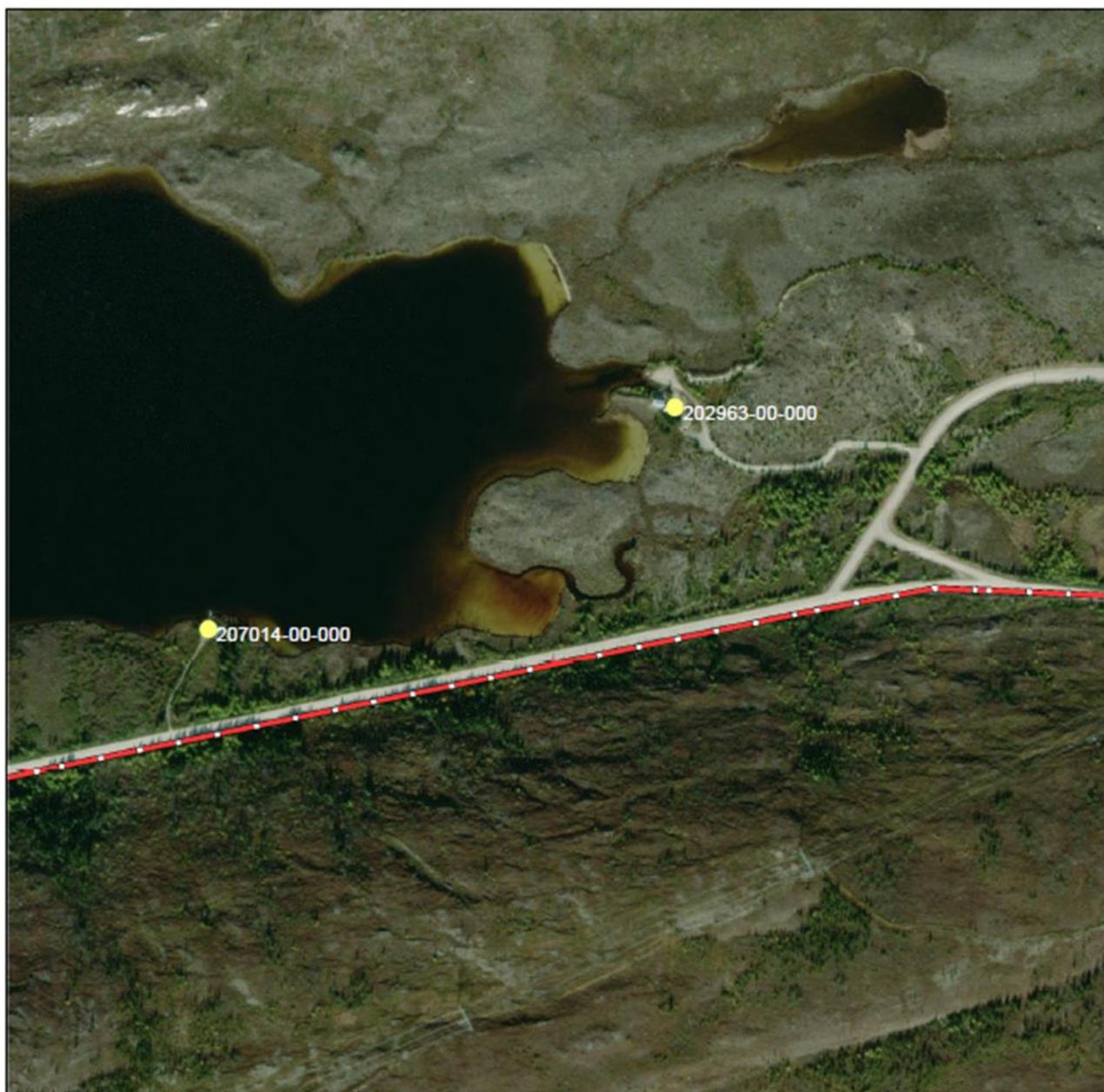
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale du Nord-du-Québec

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2021

**Énergie et Ressources
naturelles**
Québec 

Plan de localisation

Camp satellite 202963-00-000 et 207014-00-000



- Camp 202963-00-000 et 207014-00-000
- Route de la Transtaïga



Échelle: 1:6 500

Projection cartographique
Québec Lambert Conformal Conic

Sources
Bases de données géographiques, MERN

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale du Nord-du-Québec

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2021

**Énergie et Ressources
naturelles**
Québec



Fiche technique 001357-10-000

A - Localisation

MRC/Municipalité Gouvernement régional Eeyou-Istchee-Baie-James

Coordonnées UTM 18 Nord 5977842 Est 666637
Km 395 route de la Transtaïga, accessible par camionnette,
camion et machinerie.

Informations supplémentaires Le camp est situé à droite à environ 70 mètres du
chemin.

B - Types de matières présentes sur le site

Bâtiments	<input checked="" type="checkbox"/>	Électroménagers	<input checked="" type="checkbox"/>
Roulottes	<input type="checkbox"/>	Meubles	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	Ferraille	<input type="checkbox"/>

C - Matières potentiellement dangereuses

Baril (45 gallons)	<input type="checkbox"/>	Peinture, diluant	<input type="checkbox"/>
Réservoir (essence, huile)	<input type="checkbox"/>	Produit chimique	<input type="checkbox"/>
Batterie	<input type="checkbox"/>	Autres	

D - Quantités estimées

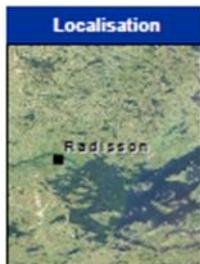
Volume estimé pour le bâtiment (m³): **35.51 m3**
Volume estimé pour les installations intérieures (m³): **15 m3**
Volume total : **50.51 m3**

E - Description

Bâtiments de 6.2 m x 7.4 m à démanteler.
Bâtiment avec revêtement extérieur en bois, Meuble à l'intérieur (lits superposés, matelas, foyer, divan, table et chaises)

Plan de localisation

Camps satellites
001357-10-000
215131-00-000



 Camps 001357-10-000
et 215131-00-000
 Route de la Transtaïga



Échelle: 1:1 500

Projection cartographique
Québec Lambert Conformal Conic

Sources
Base de données géographiques, MERN

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale du Nord-du-Québec

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2021

Énergie et Ressources
naturelles

Québec 

Plan de localisation

Camps satellites
001357-10-000
215131-00-000



 Camps 001357-10-000
et 215131-00-000
 Route de la Transtaïga

Projection cartographique
Québec Lambert Conformal Conic

Sources
Base de données géographiques, MERN

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale du Nord-du-Québec

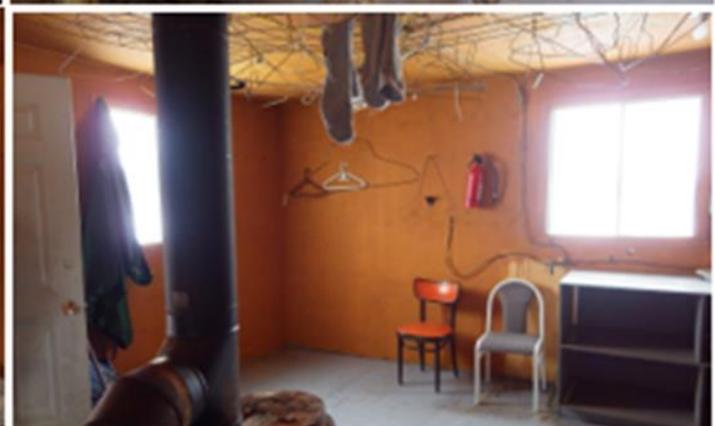
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2021



Échelle: 1:6 000

Énergie et Ressources
naturelles

Québec 



Fiche technique 207014-00-000

A - Localisation

MRC/Municipalité Gouvernement régional Eeyou-Istchee-Baie-James

Coordonnées UTM 18 Nord 5965866 Est 594131
Km 305 route de la Transtaïga, accessible par camionnette,
camion et machinerie.

Informations supplémentaires
Le camp est situé à environ 100 m de route par un
chemin avec légère pente.

B- Types de matières présentes sur le site

Bâtiments	<input checked="" type="checkbox"/>	Électroménagers	<input checked="" type="checkbox"/>
Roulottes	<input type="checkbox"/>	Meubles	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	Ferraille	<input checked="" type="checkbox"/>

C - Matières potentiellement dangereuses

Baril (45 gallons)	<input type="checkbox"/>	Peinture, diluant	<input type="checkbox"/>
Réservoir (essence, huile)	<input checked="" type="checkbox"/>	Produit chimique	<input type="checkbox"/>
Batterie	<input type="checkbox"/>	Autres	

D - Quantités estimées

Volume estimé pour le bâtiment (m³): **34.10 m3**
Volume estimé pour les installations intérieures (m³): **8 m3**
Volume total : **42.10 m3**

E - Description

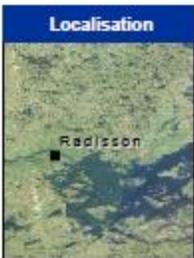
Bâtiments de 7.3 m x 3.7 m à démanteler.

Bâtiment principale avec revêtement extérieur en bois. meubles (lits superposés, poêle, frigidaire, divan, table et chaises)

Retrait sécuritaire du réservoir et disposition dans un lieu autorisé. Une preuve de la disposition doit être fournie au ministre.

Plan de localisation

Camp satellite 207014-00-000



-  Camp 207014-00-000
-  Route de la Transtaïga


Échelle: 1:1 500

Projection cartographique
Québec Lambert Conformal Conic

Sources
Base de données géographiques, MERN

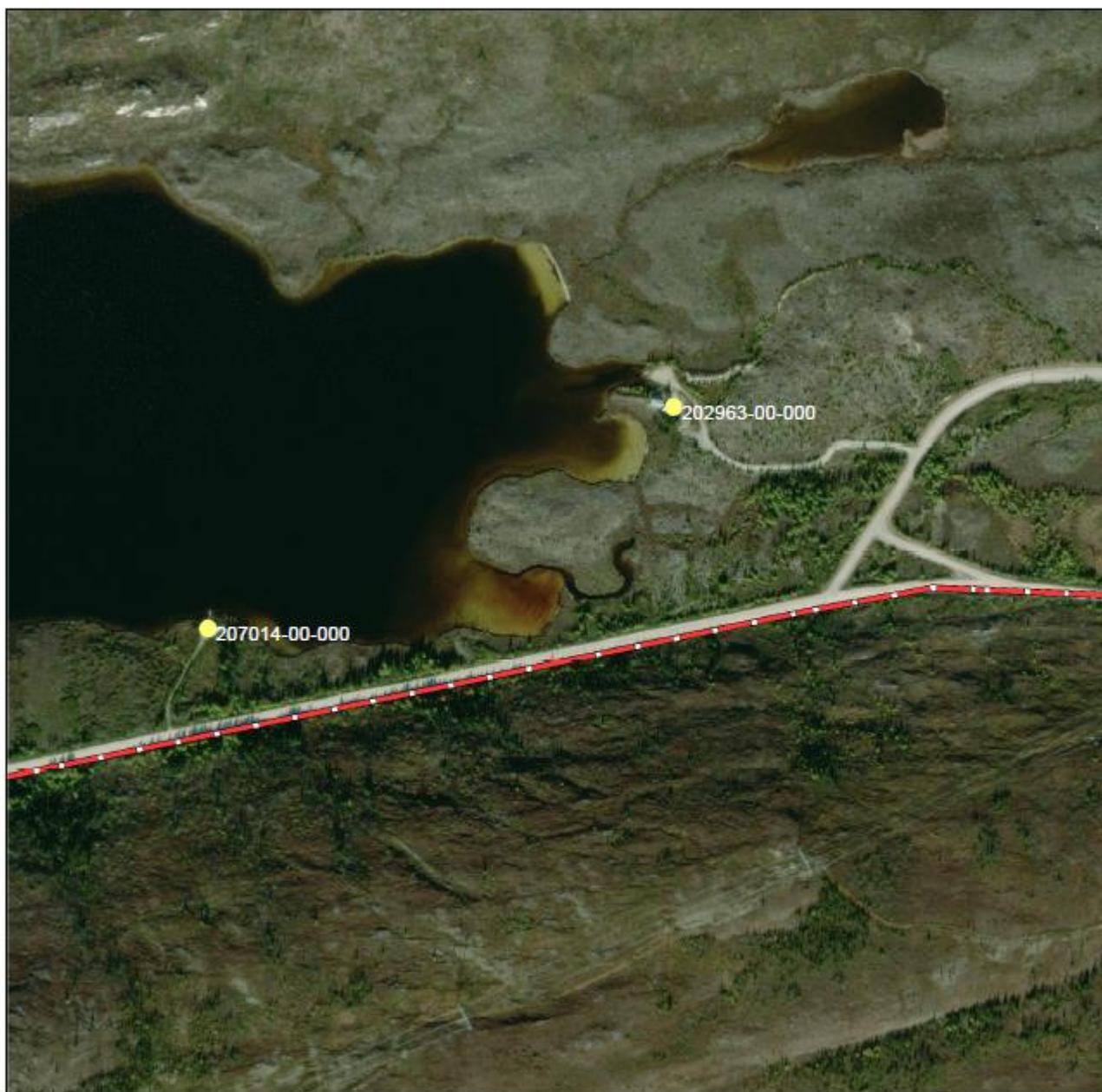
Réalisation
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale du Nord-du-Québec

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2021

**Énergie et Ressources
naturelles**
Québec 

Plan de localisation

Camp satellite 202963-00-000 et 207014-00-000



- Camp 202963-00-000 et 207014-00-000
- +— Route de la Transtaïga



Échelle: 1:6 500

Projection cartographique
Québec Lambert Conformé Conic

Sources
Base de données géographiques, MERN

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale du Nord-du-Québec

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2021

**Énergie et Ressources
naturelles**
Québec 



Fiche technique 212691-00-001 – Bâtiment A

A - Localisation

MRC/Municipalité Gouvernement régional Eeyou-Istchee-Baie-James

Coordonnées UTM 18 Nord 6032844 Est 351755
Km 440 route de la Transtaïga, accessible par camionnette,
camion et machinerie.

Informations supplémentaires
Le camp est situé à moins de 50 m de la route par un
chemin. Le 2^e bâtiment est à environ 200m.

B- Types de matières présentes sur le site

Bâtiments	<input checked="" type="checkbox"/>	Électroménagers	<input checked="" type="checkbox"/>
Roulottes	<input type="checkbox"/>	Meubles	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	Ferraille	<input checked="" type="checkbox"/>

C - Matières potentiellement dangereuses

Baril (45 gallons)	<input type="checkbox"/>	Peinture, diluant	<input type="checkbox"/>
Réservoir (essence, huile)	<input checked="" type="checkbox"/>	Produit chimique	<input type="checkbox"/>
Batterie	<input type="checkbox"/>	Autres	

D - Quantités estimées

Volume estimé pour le bâtiment (m³):
Volume estimé pour les installations intérieures (m³): **VOIR VOLUME BATIMENT B**
Volume total :

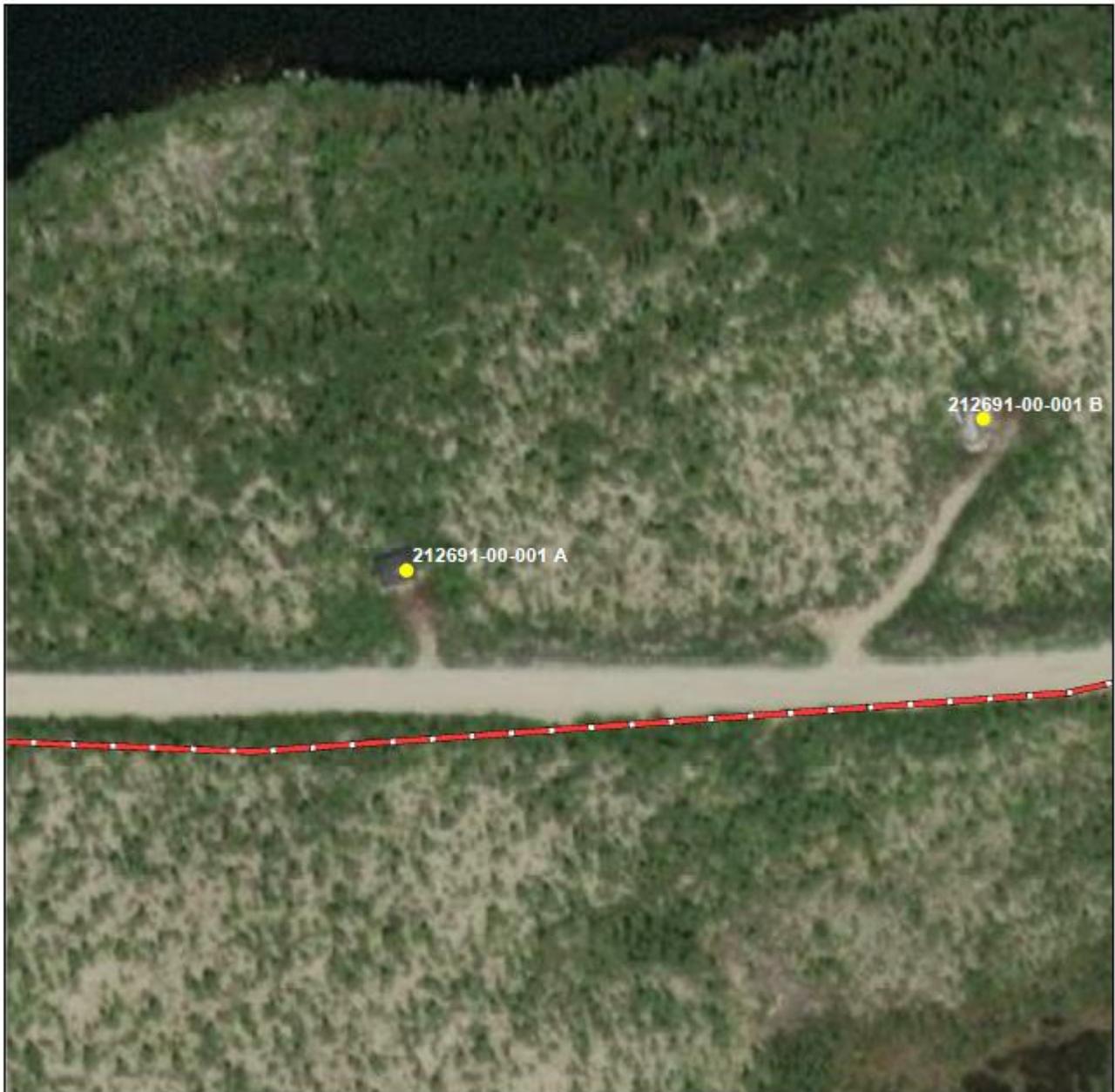
E - Description

Bâtiments de 7.2 m x 9.6 m à démanteler.

Bâtiment A avec revêtement extérieur en bois. meubles (lits superposés, poêle, frigidaire, divan, table et chaises)

Plan de localisation

Camps satellites
212691-00-001
A et B



-  Camps 212691-00-001 A et B
-  Route de la Transtaïga



Échelle: 1:1 500

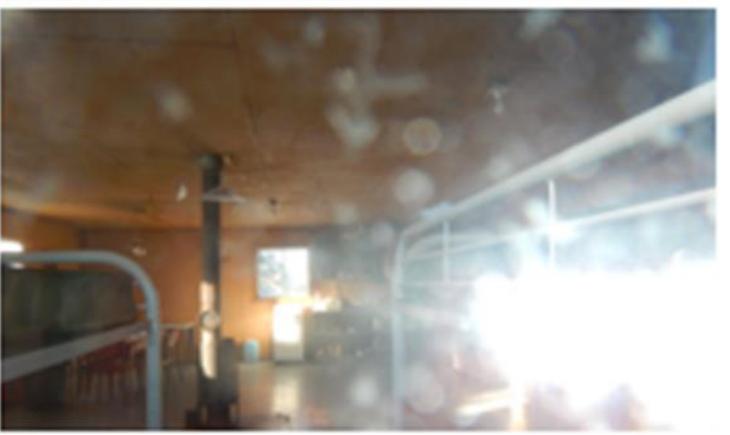
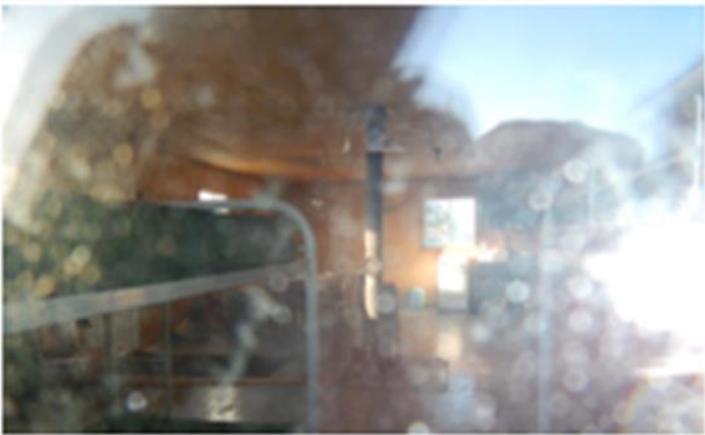
Projection cartographique
Québec Lambert Conformal Conic

Sources
Base de données géographiques, MERN

Réalisation
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale du Nord-du-Québec

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2021

Énergie et Ressources
naturelles
Québec 



Fiche technique 212691-00-001 – Bâtiment B

A - Localisation

MRC/Municipalité Gouvernement régional Eeyou-Istchee-Baie-James

Coordonnées UTM 18 Nord 5990255 Est 313874
Km 440 route de la Transtaïga, accessible par camionnette,
camion et machinerie.

Informations supplémentaires Le camp est situé à environ 100 m de la route par un
chemin. Le 2^e bâtiment est à environ 200m.

B- Types de matières présentes sur le site

Bâtiments	<input checked="" type="checkbox"/>	Électroménagers	<input checked="" type="checkbox"/>
Roulottes	<input type="checkbox"/>	Meubles	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	Ferraille	<input checked="" type="checkbox"/>

C - Matières potentiellement dangereuses

Baril (45 gallons)	<input type="checkbox"/>	Peinture, diluant	<input type="checkbox"/>
Réservoir (essence, huile)	<input checked="" type="checkbox"/>	Produit chimique	<input type="checkbox"/>
Batterie	<input type="checkbox"/>	Autres	

D - Quantités estimées

Volume estimé pour le bâtiment (m³): **127.65 m3**
Volume estimé pour les installations intérieures (m³): **20 m3**
Volume total : **147.65 m3**

E - Description

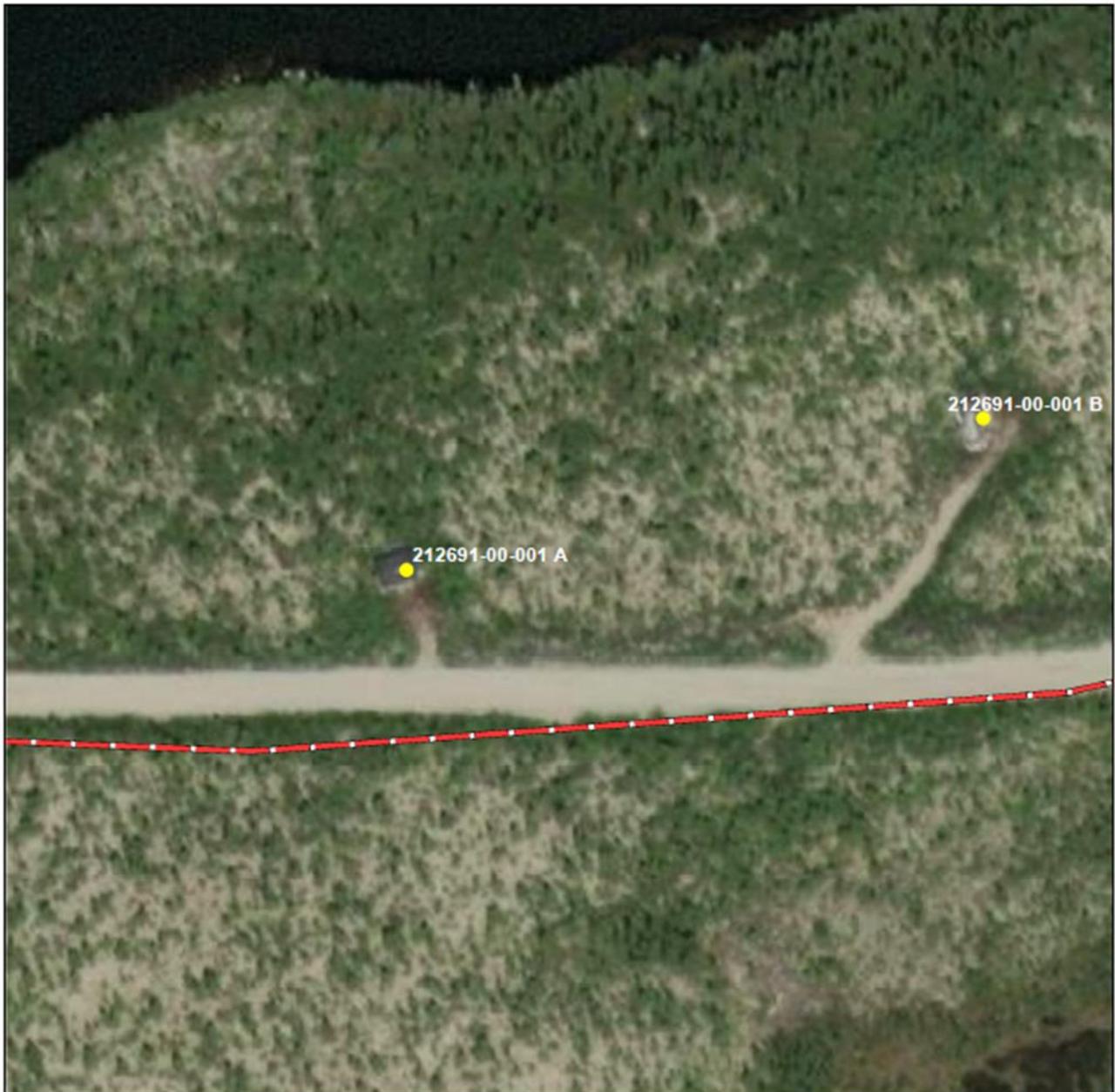
Bâtiments de 7.2 m x 9.6 m à démanteler.

Bâtiment B avec revêtement extérieur en bois. meubles (lits superposés, poêle, frigidaire, divan, table et chaises)

Le réservoir doit être retiré de façon sécuritaire et disposé dans un centre autorisé. Une preuve de la disposition doit être fournie au ministre.

Plan de localisation

Camps satellites
212691-00-001
A et B



- Camps 212691-00-001 A et B
- Route de la Transtaïga



Échelle: 1:1 500

Projection cartographique
Québec Lambert Conformel Conic

Sources
Base de données géographiques, MERN

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale du Nord-du-Québec

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2021

Énergie et Ressources
naturelles
Québec





Fiche technique 212692-00-001

A - Localisation

MRC/Municipalité Gouvernement régional Eeyou-Istchee-Baie-James
Coordonnées UTM 18 Nord 6032845 Est 351755
 Km 509 route de la Transtaïga, accessible par camionnette,
 camion et machinerie.
Informations supplémentaires
 Le camp est situé à 200 m du chemin.

B- Types de matières présentes sur le site

Bâtiments	<input checked="" type="checkbox"/>	Électroménagers	<input checked="" type="checkbox"/>
Roulottes	<input type="checkbox"/>	Meubles	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	Ferraille	<input checked="" type="checkbox"/>

C - Matières potentiellement dangereuses

Baril (45 gallons)	<input type="checkbox"/>	Peinture, diluant	<input type="checkbox"/>
Réservoir (essence, huile)	<input type="checkbox"/>	Produit chimique	<input type="checkbox"/>
Batterie	<input type="checkbox"/>	Autres	

D - Quantités estimées

Volume estimé pour le bâtiment (m³): **38.23 m3**
Volume estimé pour les installations intérieures (m³): **8 m3**
Volume total : **46.23 m3**

E - Description

Bâtiments de 8.6 m x 5.4 m à démanteler avec petit bâtiment pour toilette.
Les deux bâtiments doivent être démantelés
Bâtiment avec revêtement extérieur en bois. meubles (lits, poêle, divan, table et chaises)

Plan de localisation

Camp satellite
212692-00-001



-  Camps 212692-00-001
-  Route de la Transtaïga



Échelle: 1:1 500

Projection cartographique
Québec Lambert Conformel Conic

Sources
Base de données géographiques, MERN

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale du Nord-du-Québec

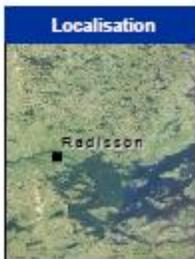
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2021

**Énergie et Ressources
naturelles**
Québec 



Plan de localisation

Camps satellites
001357-10-000
215131-00-000



 Camps 001357-10-000
et 215131-00-000
 Route de la Transtaïga



Échelle: 1:1 500

Projection cartographique
Québec Lambert Conformé Conic

Sources
Base de données géographiques, MERN

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale du Nord-du-Québec

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2021

Énergie et Ressources
naturelles

Québec 

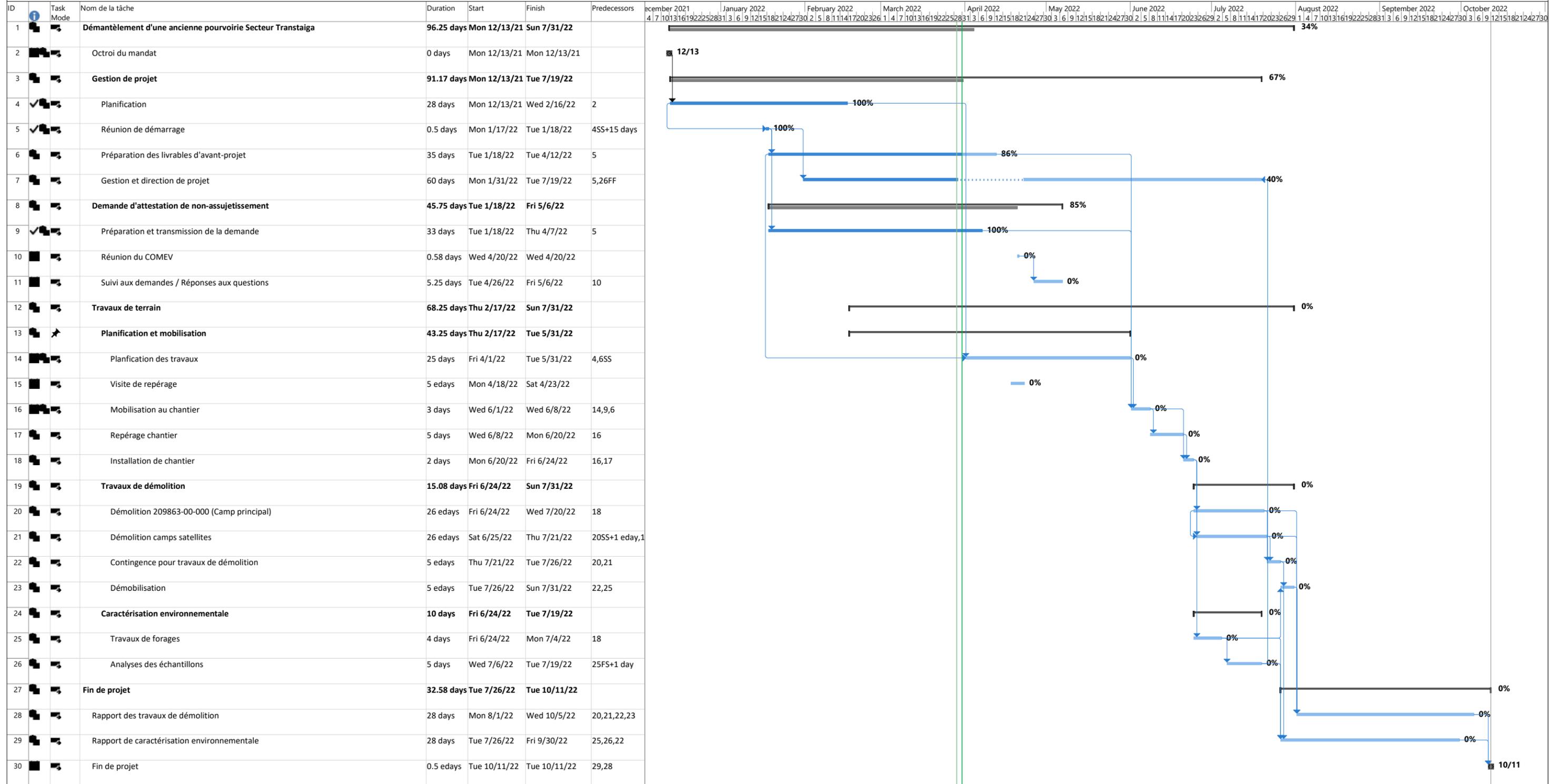


Annexe C

Calendrier de réalisation



Démantèlement d'une ancienne pourvoirie Secteur Transtaiga - Échéancier préliminaire



	Critique		Tâche		Tâche manuelle		Durée uniquement		Jalon de référence		Récapitulative		Tâches externes		Jalon inactif	
	Fractionnement critique		Fractionnement		Début uniquement		Planning de référence		Jalon		Récapitulatif manuel		Jalons externes		Récapitulatif inactif	
	Avancement de la tâche critique		Avancement de la tâche		Fin uniquement		Fractionnement de référence		Récapitulation de l'avancement		Récapitulatif du projet		Tâche inactive		Échéance	

Annexe D

Plan de réalisation



Plan de réalisation de travaux

Démantèlement d'une ancienne pourvoirie
Secteur Transtaïga

Ministère de l'Énergie et
des Ressources naturelles
Rapport préfinal
209863-2021-1

6 avril 2022
14-02111832.000-0100-EN-R-0003-0B

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

209863-2021-1

Préparé par :



Katheryne Budd, B.A.

Chargée de projet
Réhabilitation de site
Englobe

Vérifié par :



Alexandre Leclair, ing.

Chef d'équipe
OIQ membre n° : 130848
Réhabilitation de sites
Englobe



Catherine Lalumière, biol., MBA

Chargée de projet et directrice adjointe
de service
Études environnementales et
changements climatiques
Englobe

Approuvé par :



Geronimo Brunner

Évaluateur environnemental de site agréé
ÉESA membre n° : 745
Géoenvironnement
Englobe

Équipe de réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Conseillère aux affaires territoriales Direction régionale du Nord-du-Québec	Kelly Bélisle, géographe, B. Sc.
---	----------------------------------

Englobe Corp.

Directeur de projet	Stéphane Cloutier, ing.
Rédaction	Katheryne Budd, géographe, B.A.
Vérification	Alexandre Leclair, ing.
Révision et édition	Fannie Legault Poisson, B.A.

Mikuen Services Environnementaux

Rédaction	Sylvain Gendron, M. Sc., PMP
-----------	------------------------------

Registre des révisions et émissions

N° DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION
0A	15 février 2022	Émission de la version préliminaire pour commentaires
0B	6 avril 2022	Émission de la version préfinale

Distribution

1 original + 1 copie + 1 copie pdf	Kelly Bélisle
------------------------------------	---------------

Propriété et confidentialité

« Ce document est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute utilisation du rapport doit prendre en considération l'objet et la portée du mandat en vertu duquel le rapport a été préparé ainsi que les limitations et conditions qui y sont spécifiées et l'état des connaissances scientifiques au moment de l'émission du rapport. Englobe Corp. ne fournit aucune garantie ni ne fait aucune représentation autre que celles expressément contenues dans le rapport.

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client. Pour plus de certitude, l'utilisation d'extraits du rapport est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client, le rapport devant être lu et considéré dans sa forme intégrale.

Aucune information contenue dans ce rapport ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du rapport.

Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport.

Les sous-traitants d'Englobe Corp. qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment évalués selon la procédure relative aux achats de notre système qualité. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet. »

Table des matières

1	Introduction	1
1.1	Identification des sites de travail	2
2	Mobilisation et préparation du site	5
2.1	Visite de repérage	5
2.2	Évaluation des méthodes de travail	6
2.3	Installation du nichoir à chauves-souris	6
2.4	Volet de protection	6
3	Travaux à accomplir pré-démantèlement	9
3.1	Installations temporaires	9
3.1.1	Installations d'hébergement temporaire	9
3.1.2	Aires de travail	10
3.2	Déboisement, essouchement et décapage	11
3.3	Enlèvement des matières résiduelles	11
3.4	Identification des préoccupations environnementales	12
3.5	Prélèvement des échantillons	12
4	Travaux de démantèlement	13
4.1	Démolition structurale des bâtiments	13
4.1.1	Gestion des chauves-souris	13
4.2	Démantèlement des fondations	14
4.2.1	Banc d'emprunt	14
4.3	Démantèlement des fosses septiques	14
4.4	Démantèlement des équipements pétroliers	14
4.4.1	Réservoirs d'huile à chauffage	14
4.4.2	Démantèlement des réservoirs de propane	15
4.5	Démantèlement du quai	15
5	Gestion des matières résiduelles	17
5.1	Gestion des matières résiduelles générées par les opérations d'un site de construction	18
5.2	Gestion des matières résiduelles non dangereuses	18
5.2.1	Méthodologie générale	18
5.2.2	Lieux de disposition des MR	19
5.3	Gestion des matières résiduelles dangereuses	19
5.3.1	Gestions des boues des fosses septiques	19
5.3.2	Liquides et solides trouvés dans les barils, les réservoirs et les bonbonnes	20
5.3.3	Gestions des véhicules hors d'usage et des pièces d'autos	21
5.3.4	Gestions des électroménagers contenant des réfrigérants	21

5.3.5	Gestion des équipements informatiques et électriques.....	22
5.3.6	Gestion des matières dangereuses domestiques	22
5.4	Sites de disposition des MDR.....	22
6	Remise en état du site.....	23
7	Démobilisation	25

TABLEAUX

Tableau 1 : Sites satellites	3
Tableau 2 : Sites de disposition selon le type de MDR	22

ANNEXES

- Annexe A Plan spécifique de gestion SSE - Mikuen Services Environnementaux
- Annexe B Figure « Emplacement préliminaire des installations temporaires »



1 Introduction

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) du Québec a mandaté la firme Englobe en décembre 2021 pour effectuer des travaux de démantèlement des anciennes pourvoiries, incluant huit sites distincts situés entre les kilomètres 284 et 509 de la route Transtaïga dans la municipalité Eeyou Istchee Baie-James, au Québec. Les services à réaliser dans le cadre du projet incluent les travaux suivants :

- La rédaction d'une demande d'attestation de non-assujettissement;
- La rédaction d'un plan de réalisation des travaux et d'un plan d'échantillonnage;
- La mobilisation du personnel technique et de la machinerie;
- L'installation et la gestion d'un campement temporaire;
- L'installation du nichoir pour les chauves-souris;
- L'identification des préoccupations environnementales;
- L'échantillonnage des sols à des fins environnementales au sein des zones à risque identifiées sur le campement principal;
- Le démantèlement des structures incluant des bâtiments ainsi que des réservoirs pétroliers et de propane;
- Le retrait des fosses septiques;
- La gestion, incluant la revalorisation, l'entreposage, le transport et la disposition des matières résiduelles (MR) provenant de la démolition et des débris;
- La gestion et la disposition des matières dangereuses résiduelles (MDR) selon les règlements en vigueur;
- La remise en état et la revégétalisation du site;

- La rédaction d'un rapport sur la caractérisation environnementale du campement principal, présentant les résultats des analyses environnementales, l'interprétation de ceux-ci, une conclusion et des recommandations;
- La rédaction d'un rapport d'exécution des travaux incluant la remise de tous les manifestes de transport et certificats d'élimination ainsi que d'un reportage photographique.

Ce plan de réalisation des travaux a pour objectif de présenter l'ensemble des travaux prévus dans le cadre du projet. Ce document présente la méthodologie de travail d'Englobe pour l'ensemble des travaux.

Ce document se veut complémentaire aux autres plans de travail préparés dans le cadre de ce projet. Ceux-ci doivent être consultés en même temps que le présent document :

- Échéancier du projet (N/Réf. : 014-02111832.000.0100-EN-L-0001-0A);
- Plan d'échantillonnage environnemental (N/Réf. : 014-02111832.000-0100-EN-R-0002-00);
- Plan spécifique de gestion SSE - Mikuen Services Environnementaux (annexe A);
- Programme de prévention spécifique d'Englobe (N/Réf. : 014-02111832.000-0100-EN-R-0005-00);
- Demande d'attestation de non-assujettissement (N/Réf. : 014-02111832.000-0100-EN-R-0004-00).

1.1 Identification des sites de travail

Le site 209863-00-000, soit le campement principal, présente les caractéristiques générales suivantes :

Adresse :	Km 284, route Transtaïga, Eeyou Istchee Baie-James (Québec)
Coordonnées géographiques :	53,7032° N., -73,7187° O.
Lot(s) et cadastre :	Secteur non divisé
Superficie du site :	50 800 m ²
Propriétaire actuel :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
Occupant(s) :	Inoccupé
Usage actuel :	Pourvoirie abandonnée
Zonage :	Mixte (code : 53-12-R) autorisant des villégiatures dispersées, des commerces, des services et industries à incidences faibles, des équipements d'utilité publique, des parcs et des espaces verts, des loisirs, des usages récréatifs extensifs, des usages récréatifs intensifs, des camps de chasse et de pêche, des usages publics et institutionnels, de l'agriculture sans élevage et des exploitations des ressources

Les sites satellites sont présentés au tableau 1.

Tableau 1 : Sites satellites

Sites	Adresse	Coordonnées géographiques
0600-2021-104	Km 284, route Transtaïga, Eeyou Istchee Baie-James (QC)	53,7027 N, -73,7179 O
207014-00-000	Km 305, route Transtaïga, Eeyou Istchee Baie-James (QC)	53,8336 N, -73,5699 O
202963-00-000	Km 305, route Transtaïga, Eeyou Istchee Baie-James (QC)	53,8363 N, -73,5624 O
215131-00-000	Km 395, route Transtaïga, Eeyou Istchee Baie-James (QC)	53,9235 N, -72,4520 O
001357-10-000	Km 395, route Transtaïga, Eeyou Istchee Baie-James (QC)	53,9229 N, -72,4550 O
212691-00-001	Km 440, route Transtaïga, Eeyou Istchee Baie-James (QC)	54.0278 N -71.8431 O
212692-00-001	Km 509, route Transtaïga, Eeyou Istchee Baie-James (QC)	54,4212 N, -71,2830 O

2

2 Mobilisation et préparation du site

Tous les déplacements aux sites de l'ancienne pourvoirie Nouchimi (le « chantier ») se feront par voie routière. Tous les équipements, les matériaux et les outils nécessaires au bon déroulement du chantier seront également transportés par voie routière les premières journées des travaux. La phase de mobilisation des équipements et des installations d'hébergement temporaire devrait être entamée après la délivrance de l'attestation de non-assujettissement du ministre.

Le camp principal (209863-00-000) correspondra à la base des opérations. Tous les équipements, les fournitures et les installations d'hébergement temporaire se trouveront sur ce site. Le plan préliminaire de localisation des installations temporaires est présenté sur la figure de l'annexe B. L'emplacement de ces installations sera évalué lors de la visite de repérage de chantier, qui aura lieu quelques semaines avant la mobilisation.

Les travaux effectués sur les sites satellites seront organisés de manière ponctuelle; les travailleurs, les équipements utilisés et les MR générées lors des démantèlements seront ramenés quotidiennement à la base principale des opérations pour le traitement et l'expédition vers les lieux d'élimination.

2.1 Visite de repérage

Une visite de repérage de l'ensemble des sites sera effectuée quelques semaines avant la mobilisation, la visite est prévue pour la mi-avril.

Cette visite a pour but de vérifier l'état des sites et d'évaluer les méthodes de travail proposées. Le milieu récepteur de chaque site sera évalué pour déterminer la présence de milieux hydriques et l'étendue des zones végétales, ainsi que pour identifier tout autre élément sensible aux travaux prévus. Une vérification des éléments incertains, tels que le contenu des réservoirs d'huile à

chauffage, la certification et le volume de propane dans les réservoirs de gaz pétrolier liquéfié, ainsi que la condition des barils et des bonbonnes, sera réalisée.

La récupération et l'installation du nichoir à chauves-souris seront effectuées lors de cette visite.

2.2 Évaluation des méthodes de travail

Les méthodes de démantèlement des bâtiments et des structures présentées dans ce document seront revues lors de la visite de repérage ainsi qu'au chantier durant la préparation du site à la suite de la mobilisation. Si des ajustements doivent être effectués, Englobe révisera les différents plans de travail après avoir pris connaissance du site. Les changements seront communiqués au MERN aussitôt.

2.3 Installation du nichoir à chauves-souris

Le nichoir à chauves-souris sera installé conformément aux instructions du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) (communications par courriels de la part de Kelly Bélisle datées du 19 janvier 2022 et du 21 janvier 2022).

Le nichoir sera installé sur le chantier lors de la visite de repérage en avril 2022. L'installation se fera par un biologiste, qui évaluera les emplacements favorables à leur migration. Les instructions fournies par le Centre de la science de la biodiversité du Québec seront préconisées lors de l'installation et du suivi des migrations, par exemple :

- Le nichoir sera installé avant la migration printanière des chauves-souris;
- Le nichoir sera installé afin qu'ils soient orientés vers le sud, le sud-est ou l'est;
- Le nichoir sera installé à 3 m de hauteur;
- Le nichoir sera installé sur des poteaux.

Des mesures pour favoriser le déménagement des chauves-souris vers le nichoir seront déployées lors des phases de préparation de site et de démantèlement. Celles-ci sont abordées à la section 4.1.1.

2.4 Volet de protection

Afin d'assurer la protection des sols, de l'eau souterraine et des eaux de surface au cours des activités de démantèlement de la pourvoirie Nouchimi et de ses sites satellites, des mesures de protection seront mises en place afin de réduire les risques de contamination de l'environnement.

Afin d'anticiper et de limiter au minimum les potentiels impacts négatifs du projet sur le milieu récepteur, les mesures d'atténuation suivantes seront mises en place :

- Le ravitaillement et l'entretien de la machinerie seront réalisés dans une aire dédiée sur le site de campement principal, à l'extérieur des milieux sensibles, notamment les milieux humides et hydriques (MHH); une trousse de déversement sera présente en tout temps sur les sites;
- Des bacs de récupération seront utilisés sous les véhicules stationnés et pour entreposer de petits équipements à essence et de leurs réservoirs d'essence;
- Les travaux seront réalisés manuellement en rive afin d'éviter l'empiètement par la machinerie;
- Il sera possible de mettre des barrières à sédiments à la limite des sites adjacents aux milieux hydriques (camp principal et camps satellites 207014-00-000, 212692-00-001 et 202963-00-000) afin de limiter l'émission potentielle de sédiments en direction de ces milieux;

- Des sols propres seront utilisés pour le remblaiement des terrains;
- L’approvisionnement en remblais proviendra de bancs d’emprunt actifs à proximité du chantier;
- La ségrégation des MDR se produira sur le site de l’ancienne station-service et la combustion des gaz sous pression (propane) toujours présents avant le transport et la disposition des bonbonnes se fera hors site;
- Les assises des bâtiments démolis seront nivelées afin que le site soit adapté à la topographie locale;
- Les zones de sols perturbées seront végétalisées.

3

3 Travaux à accomplir pré-démantèlement

Avant de procéder aux travaux de démantèlement, plusieurs étapes seront réalisées afin de bien préparer le site et les travailleurs. La préparation du chantier comprend :

- la mise en place de clôtures pour délimiter la zone de travail et d’affiches relatives à la santé et sécurité;
- le débroussaillage des zones végétales encombrant les aires de travail et l’établissement des corridors de circulation;
- l’identification de l’emplacement des fosses septiques;
- l’inspection et la sécurisation de la structure des bâtiments;
- l’aménagement des zones d’entreposage et de traitement des matières non dangereuses résiduelles (MR) et des matières dangereuses résiduelles (MDR), de la zone de lavage de barils et de l’aire de brûlage de propane;
- l’aménagement des installations d’hébergement temporaire.

3.1 Installations temporaires

3.1.1 Installations d’hébergement temporaire

Des installations d’hébergement temporaire de capacité de 10 à 20 résidents pourront accommoder l’équipe de travail d’Englobe. Il est aussi possible que le campement héberge l’équipe de Géninnovation, qui travaille sur le chantier de la réhabilitation de la station-service avoisinant le chantier. Le campement temporaire sera installé et opéré en accord avec la réglementation applicable.

Le campement sera installé à l'écart des zones de travail, dans un endroit déboisé du chantier, comme l'aire de camping du site. La localisation préliminaire des installations d'hébergement temporaire est présentée sur la figure de l'annexe B.

Les installations d'hébergement temporaire comporteront cinq à six unités, qui comprendront des dortoirs, des bureaux de travail munis d'un service Internet et d'un téléphone satellite, une cuisine et un module sanitaire. Le campement sera alimenté par un réservoir à eau propre et un réservoir d'eaux usées, ainsi que par une génératrice (alimentation électrique). La génératrice sera alimentée par un réservoir intégré d'une capacité de 400 L. Une trousse de déversement ainsi que des extincteurs seront entreposés à proximité de la génératrice. La gestion des déchets et des eaux résiduelles est discutée dans la section 5.1.

3.1.1.1 Approvisionnement d'eau

En ce qui concerne l'eau potable, il y aura des fontaines ainsi que de l'eau embouteillée. L'approvisionnement en eau pour le module sanitaire du campement se fera à partir du lac Katatipawasakakamaw. La consommation quotidienne d'eau ne devrait pas dépasser 30 000 L pour un maximum de 20 travailleurs, sur la base d'une consommation prévue de 1 500 L par personne et par jour. Ainsi, le volume d'eau devant être prélevé quotidiennement est inférieur aux limites établies par l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et, par conséquent, une demande d'autorisation de prélèvement d'eau ne sera pas requise.

Les eaux usées produites au camp seront entreposées dans des réservoirs de taille maximale de 5 000 L. La disposition de l'eau usée dans un site autorisé sera effectuée par un camion-aspirateur.

3.1.2 Aires de travail

La localisation préliminaire des aires de travail est présentée sur la figure de l'annexe B. Les aires de travail faciliteront le tri et la bonne gestion des divers MR. Quatre aires de travail distinctes seront installées lors de la préparation du chantier :

- Une aire d'entreposage et de traitement des MR;
- Une aire d'entreposage des MDR;
- Une aire de traitement et de lavage des MDR;
- Une aire de destruction de propane.

AIRE D'ENTREPOSAGE ET DE TRAITEMENT DES MR

Les matériaux secs, tels que les débris de construction, rénovation, et démolition (CRD), la ferraille, les pneus, les électroménagers et les carcasses de véhicules hors d'usage (VHU) (vidangés de leurs liquides), seront entreposés dans l'aire d'entreposage des MR. Un broyeur sera installé dans cette aire et utilisé pour réduire le volume de certains déchets. Cette aire récupérera les MR triées en voie de traitement/broyage et celles en attente de leur expédition finale vers le lieu d'élimination hors site.

AIRE D'ENTREPOSAGE DES MDR

L'aire d'entreposage des MDR sera clairement définie au chantier. Les MDR seront entreposées dans des conteneurs marins adaptés spécifiquement pour l'entreposage des matières dangereuses et liquides inflammables.

L'entreposage des équipements lourds et des outils à carburant se fera à proximité de l'aire des MDR. Un bassin de confinement est prévu dans l'aire d'entreposage des outils/équipements pour l'entreposage des produits pétroliers, et le remplissage en carburant des petits outils (génératrices, scies, etc.) s'effectuera à cet endroit seulement.

Des équipements de protection, tels qu'une trousse de déversement et des extincteurs, seront placés à côté de ce site d'entreposage des MDR. Finalement, des affiches mettant en garde les travailleurs

seront installées aux endroits comprenant des matières dangereuses représentant un risque pour la santé et la sécurité.

Le ravitaillement des équipements lourds se fera à partir d'un réservoir de transfert de 400 L installé dans un camion léger.

AIRE DE GESTION ET DE LAVAGE DES MDR

Une aire de gestion et de lavage sera installée à proximité du dépôt illégal des barils sur le site (0600-2021-104). La consolidation des produits et le lavage de barils et de réservoirs seront réalisés dans cette aire.

D'abord, les sols localisés à l'emplacement de l'aire de gestion et de lavage seront nivelés. Ils seront par la suite recouverts d'une géomembrane suivie d'un géotextile. Un point bas sera aménagé afin de permettre le pompage de l'eau s'y étant accumulée dans des conteneurs étanches pour élimination hors site.

Pour minimiser tout risque de déversement de contaminants, l'aire aura une surface assez grande pour capter les éclaboussures et permettre l'égouttement des barils à la suite du pompage des contenus. Une trousse de déversement et des boudins d'absorbant seront placés à côté de l'aire de traitement et lavage des MDR.

Les barils remplis de produits consolidés seront acheminés vers l'aire d'entreposage des MDR.

Les barils lavés et ne comportant pas de résidus seront acheminés vers l'aire d'entreposage des MR après avoir été certifiés comme étant décontaminés.

AIRE DE BRÛLAGE DE PROPANE

Une aire de destruction de propane sera mise en place à une distance sécuritaire du dépôt illégal des barils. Cette aire de travail sera placée en tenant compte des vents dominants de la région, de la présence de la végétation et des travaux à proximité. Un périmètre de sécurité physique sera érigé dans cette aire pendant les opérations de destruction par brûlage.

3.2 Déboisement, essouchement et décapage

Les opérations de déboisement, d'essouchement et de décapage seront limitées dans la mesure du possible. Lors de la visite de repérage, les besoins seront vérifiés sur l'ensemble des sites, puis les zones nécessitant un émondage seront identifiées et photographiées. Après la visite du site et avant la mobilisation, Englobe informera le MERN des zones nécessitant un élagage.

Les rebuts de déboisement, d'essouchement et de décapage, s'il y a lieu, seront mis en piles sur le site. Au besoin, ces débris pourront être déchiquetés et entreposés pour une réutilisation sur le site. Si la réutilisation sur le site n'est pas nécessaire, les rebuts seront éliminés hors site à un centre de disposition autorisé à les recevoir.

3.3 Enlèvement des matières résiduelles

Un ménage du site sera fait après l'installation des diverses aires d'entreposage. Ce ménage aura pour but de récupérer et de trier les débris se trouvant dispersés sur le terrain, et de vider le contenu des bâtiments. Les débris seront triés selon la possibilité de revalorisation, de réutilisation et de dangerosité. La section 5 présente les diverses MR et MDR mentionnées dans le document d'appel d'offres, les méthodologies employées pour leur retrait et leur traitement, ainsi que les lieux d'élimination prévus.

Le quai sera retiré lors de cette étape, selon la méthode présentée à la section 4.5.

3.4 Identification des préoccupations environnementales

Une inspection exhaustive du site sera effectuée après le ramassage des débris dispersés au pourtour du chantier et avant le démarrage des travaux de démolition. Cette visite aura pour but de répertorier les risques environnementaux susceptibles d'avoir des répercussions sur le site à l'étude. L'inventaire inclura les éléments se rapportant au terrain, dont les taches au sol, la présence de matières contaminantes; et les éléments qui se rapportent principalement aux bâtiments, notamment les équipements et les matériaux de construction.

La visite permettra d'évaluer les préoccupations environnementales indiquées dans le *Plan d'échantillonnage environnemental* (N/Réf. : 14-02111832.000.0100-EN-L-0002-00) préparé par Englobe et de s'assurer que la totalité des risques environnementaux présents sur le chantier se trouve dans ledit plan.

De plus, les bâtiments seront inspectés pour confirmer l'absence de matières dangereuses, comme l'amiante, les BPC et le plomb.

L'exercice d'identification des risques environnementaux sera réalisé sur chaque site faisant l'objet de ce mandat avant les travaux de démantèlement. Le ministère sera informé des observations de préoccupations environnementales, le cas échéant.

3.5 Prélèvement des échantillons

La réalisation des travaux proposés dans le *Plan d'échantillonnage environnemental* (N/Réf. : 14-02111832.000-0100-EN-L-0002-00) se fera autant que possible avant le commencement des travaux de démolition sur le site du camp principal.

Englobe effectuera des tranchées d'exploration aux endroits visés par le plan d'échantillonnage. La méthodologie employée pour la caractérisation des préoccupations environnementales ainsi que les méthodes d'échantillonnage préconisées par Englobe sont décrites dans le plan en question. Les travaux effectués lors des prélèvements de sols seront conformes aux exigences du *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (Guide d'intervention) du MELCC (2021)¹.

S'il existe des risques environnementaux aux endroits non accessibles lors de la réalisation des tranchées, ceux-ci seront gérés après le démantèlement des structures.

¹ MELCC. 2021. *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*.

4

4 Travaux de démantèlement

Avant d'entreprendre la démolition structurale des bâtiments, la procédure de démolition sera revue par le responsable de chantier afin de s'assurer qu'aucune mesure additionnelle n'est nécessaire pour assurer la sécurité des travailleurs et que la procédure établie est optimale. Les exigences du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) de Radisson seront prises en considération lors du démantèlement des structures et de la ségrégation des MR.

4.1 Démolition structurale des bâtiments

La démolition des bâtiments commencera avec le retrait des tôles de recouvrement métallique à l'aide d'une cisaille hydraulique. Les tôles, ainsi que les structures métalliques des roulottes, seront ségréguées afin d'être revalorisées avec la ferraille récupérée.

Les bâtiments seront aplatis/écrasés.

Les MR générées par le processus d'écrasage des bâtiments seront de type CRD. Ces MR seront transférées à l'aire de traitement des MR au fur et à mesure des opérations de démantèlement. Elles seront broyées pour réduire leur quantité volumétrique. Le broyage des MR de type CRD ne se fera qu'au moment du transport hors site pour limiter la présence de petits déchets qui pourraient s'envoler, et ne sera pas effectué lors de journées de grands vents.

4.1.1 Gestion des chauves-souris

Les bâtiments habités par les chauves-souris auront été identifiés lors de la phase préparatoire du projet. Les toits de ces bâtiments seront enlevés en fin de journée, au début de la phase de démolition des opérations, pour éviter qu'ils soient encore utilisés par les chauves-souris. Le démantèlement des bâtiments sans chauves-souris sera entamé dans l'espoir que le bruit entraînera la migration de ces dernières vers le nichoir. Une toile (bâche) pourrait y être installée sporadiquement, c'est-à-dire

pendant une demi-heure, de 22 h à 22 h 30 par exemple, pour bloquer l'entrée pendant un court laps de temps et ainsi inciter les chauves-souris à quitter les bâtiments.

4.2 Démantèlement des fondations

Le chalet principal est le seul bâtiment avec une structure de fondation, qui semble être construite en bois. Le retrait des fondations sera accompli par excavation à la suite de l'aplatissement du bâtiment et du retrait des débris de démolition. Les débris seront ségrégués des sols et gérés avec les autres débris de construction de type CRD. Une fois terminée, l'excavation sera remblayée avec des matériaux de type classe 2 et nivelée.

Il est présumé que les autres bâtiments faisant objet de ce mandat sont construits au ras du sol ou ils sont considérés comme étant des roulottes.

4.2.1 Banc d'emprunt

Le volume de sols importés pour ce projet devrait être minime. Les sols de classe 2 proviendront d'un banc d'emprunt local. Englobe informera le MERN du site une fois qu'il aura été choisi et ne s'approvisionnera qu'auprès de sites autorisés par le MERN. L'importation des sols pourra être réalisée en collaboration avec le projet de réhabilitation en cours sur le site voisin.

4.3 Démantèlement des fosses septiques

Plusieurs fosses septiques ont été répertoriées sur le campement principal (209863-00-000) et un site satellite (202963-00-000). Un relevé sanitaire sera effectué pour déterminer l'état des boues et de l'écume de chaque fosse septique lors des travaux de préparation de chantier. Les boues seront gérées selon leur taux de siccité : les boues solides ayant un taux de siccité au-delà de 25 % seront excavées et celles avec un taux de siccité inférieur à 25 % seront vidangées par un camion-aspirateur.

Les installations des fosses, qui sont présumées être des réservoirs de plastique ou construites en bois, seront démolies. Les excavations seront remblayées avec du matériel de type classe 2. Finalement, le terrain sera nivelé pour retrouver la pente naturelle du milieu.

Le démantèlement des fosses septiques et l'élimination des eaux usées et matières fertilisantes se feront selon la réglementation applicable.

4.4 Démantèlement des équipements pétroliers

Tous les travaux de démantèlement des équipements pétroliers seront faits par le personnel qualifié de l'équipe de gestion de MDR, sous la supervision du responsable de chantier d'Englobe. Des équipements de lutte contre les déversements tels que des trousseaux de déversements, des absorbants, des bassins de récupération et des réceptacles certifiés UN seront utilisés pour capter toutes les fuites potentielles de liquides.

Les travaux de démantèlement seront réalisés conformément à la réglementation applicable.

4.4.1 Réservoirs d'huile à chauffage

Des réservoirs d'huile à chauffage ont été identifiés sur les sites 209863-00-000, 212691-00-001, 207014-00-000 et 215131-00-000. Des photographies ont été prises par le MERN et fournies dans le document d'appel d'offres.

Ces réservoirs seront inspectés lors des visites de la phase de planification du projet. Le contenu des réservoirs sera pompé dans des conteneurs conçus pour le transport des liquides, conformes aux exigences du Règlement sur le transport de marchandises dangereuses par voie routière. Une fois vidés, les réservoirs et leur tuyauterie seront démantelés par l'équipe de gestion des MDR et transportés à l'aire de lavage, située au campement principal.

Un réservoir décontaminé, c'est-à-dire un réservoir vide sans résidu qui a été lavé trois fois, sera considéré comme non dangereux et sera traité comme de la ferraille. Les réservoirs contaminés seront gérés comme des déchets dangereux et éliminés dans un centre de traitement accrédité, et un certificat d'élimination sera fourni.

4.4.2 Démantèlement des réservoirs de propane

La visite de repérage est le point critique pour la prise de décisions concernant le démantèlement des réservoirs. En effet, celle-ci permet la prise d'informations concernant les points suivants :

- Vérification des jauges indiquant le niveau de gaz liquide pouvant demeurer dans les réservoirs;
- Vérification de l'intégrité de la tuyauterie de raccordement;
- Date de prescription des réservoirs.

Les deux premières vérifications permettront de valider la présence de gaz sous pression et de déterminer si la tuyauterie de raccord est endommagée. De plus, ces vérifications permettront de confirmer la purge partielle ou complète des réservoirs.

Bien qu'il soit peu probable qu'il y ait présence de gaz sous pression et qu'une réutilisation des réservoirs (date de prescription) soit effectuée, il est nécessaire de prévoir des mesures en ce sens. Dans ce cas, la présence d'un entrepreneur certifié (Régie du bâtiment du Québec [RBQ]) sera requise afin de purger les réservoirs et de procéder au démantèlement des raccords. Dans le cas d'une réutilisation, il sera nécessaire de prendre en charge le transport selon les lois régissant le transport de réservoirs sous pression.

S'il est déterminé que les réservoirs ne contiennent pas de gaz sous pression, il sera possible de gérer les deux réservoirs selon la procédure de torchage ou combustion contrôlée, tel que décrite dans la section 5.3.2.2. À la suite d'une ventilation de procédé, la récupération des métaux pourra se faire par le principe de découpage à la cisaille hydraulique.

4.5 Démantèlement du quai

Le démantèlement du quai et le rassemblement des débris du secteur se feront de manière à éviter les impacts sur le terrain et la végétation. La collecte manuelle et l'utilisation de petits équipements seront préconisées.

Aucune opération ne sera réalisée par de la machinerie lourde sous la limite des hautes eaux. Les quais se trouvant sous la limite des hautes eaux ou sur le bord de l'eau seront démantelés seulement s'ils sont abandonnés ou dégradés et si cet exercice n'occasionne pas de risques environnementaux ni du déboisement.

Les quais fonctionnels et en bon état seront laissés sur place.

Le ravitaillement en carburant de l'équipement se fera à au moins 30 m du plan d'eau. Une trousse de déversement équipée de tampons absorbants et de barrages flottants absorbants sera disponible en cas de déversement d'huile ou de carburant.

Les mêmes procédures seront suivies sur chaque site comportant un quai à démanteler. Tous les travaux à proximité de MHH seront réalisés selon la réglementation applicable.



5 Gestion des matières résiduelles

Les MR et les MDR à gérer lors de la réalisation du projet de démantèlement de la pourvoirie sont destinées à l'élimination hors site. Aucune MR ne sera enfouie ni brûlée sur le site. Les MR et MDR actuelles seront évaluées lors de la visite préparatoire avant la mobilisation au chantier, et les méthodes de gestion et de disposition seront ajustées au besoin.

Les diverses MR répertoriées incluent :

- les débris de métal, de bois et de béton provenant des bâtiments;
- les poteaux de bois;
- les meubles;
- les électroménagers, les appareils réfrigérants et le matériel informatique et électronique;
- les produits domestiques dangereux;
- les fils électriques;
- les bonbonnes de propane;
- les barils;
- les déchets liquides/solides trouvés dans les barils et les bonbonnes;
- les réservoirs d'huile à chauffage;
- les réservoirs de gaz de pétrole liquéfié;
- les déchets liquides/solides trouvés dans des réservoirs de confinement de propane et de mazout (réservoirs de stockage hors sol [AST] et distributrice);
- les boues de fosses septiques;
- les matériaux contenant du plomb (batterie d'autos);

- les VHU;
- les pneus.

5.1 Gestion des matières résiduelles générées par les opérations d'un site de construction

Les déchets générés par l'équipe de travail lors des opérations de démantèlement comprendront principalement des déchets domestiques provenant du campement temporaire et des matériaux utilisés pour réaliser les travaux de terrain. Ces déchets seront collectés, stockés dans un conteneur et expédiés à Radisson pour être mis en décharge.

Toutes les MDR générées lors de l'opération du campement temporaire seront emballées en suremballage de type « lab pack » par l'équipe de gestion des MDR et envoyées au centre de transfert de Amnor, situé à Malartic, au Québec.

Les eaux usées produites au camp seront entreposées dans des réservoirs de taille maximale de 5 000 L. La disposition de l'eau dans un site autorisé sera effectuée par un camion-aspirateur.

5.2 Gestion des matières résiduelles non dangereuses

Un système de gestion des MR sera mis en place dès l'arrivée au chantier. Une aire d'entreposage sera conçue pour accommoder le tri, l'entreposage et le traitement des diverses MR répertoriées sur le chantier. Les MR seront regroupées en fonction du traitement requis, du potentiel de revalorisation et de leur destination finale.

Les différents flux de déchets prévus dans le cadre de ce projet sont les suivants :

- Les déchets de type CRD;
- La ferraille;
- Les pneus;
- Les bois fragmentés résiduels;
- Les matières fertilisantes.

5.2.1 Méthodologie générale

L'enlèvement des déchets non dangereux sera effectué selon la procédure suivante :

- Les débris se trouvant à l'extérieur des bâtiments et le contenu des bâtiments seront ramassés durant la phase de préparation du chantier. Ces débris seront triés et entreposés dans l'aire d'entreposage des déchets;
- Le tri et l'emballage des matières dangereuses se feront au fur et à mesure que les travaux avanceront;
- Les installations des sites satellites seront démantelées et expédiées vers le campement principal pour ségrégation et traitement avant leur élimination finale;

- Un traitement par broyage est prévu pour les déchets de CRD et la ferraille. Le broyage sera accompli peu de temps avant qu'ils ne soient expédiés hors du site;
- En ce qui a trait aux MR qui ne seront pas broyées, les plus gros débris et déchets, comme les tôles de recouvrement des bâtiments et les structures métalliques des roulottes, seront coupés en morceaux de moins de 3 m de long, ou selon les directives des centres de revalorisation/disposition.

Les matières dangereuses seront retirées de certains débris, tels que les barils, les bonbonnes, les réservoirs et les VHU, et les résidus seront nettoyés afin que ces débris soient classifiés comme matières non dangereuses.

La revalorisation des MR, telles que les métaux et les pneus, sera préconisée.

5.2.2 Lieux de disposition des MR

Il est prévu d'avoir recours aux centres de disposition des MR non dangereuses suivants :

- Le LEET de Radisson, situé au kilomètre 578 de la route de la Baie-James, Radisson, Québec;
- Recyclage de métaux intégré (RMI), situé au 2, chemin Bourgeois, Trécesson, Québec, J0Y 2S0;
- Les pneus seront gérés par RECYC-QUÉBEC selon le « Programme des pneus hors d'usage ».

5.3 Gestion des matières résiduelles dangereuses

La gestion des MR sera sous la supervision et les directives de l'équipe de gestion des MDR, et du responsable de chantier d'Englobe, qui détient les certificats de compétences requis. Les travailleurs participant à l'enlèvement des MDR porteront des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la réglementation en vigueur. La LQE (Q-2, r. 32), le Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r. 32), la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses (L.C. 1992, ch. 34) et tout autre règlement en vigueur seront respectés lors des travaux de gestion de matières dangereuses.

Les divers déchets potentiellement nocifs à l'environnement, tels que les barils, les réservoirs, les bonbonnes de propane, les produits d'entretien automobile, les déchets domestiques dangereux, les produits contenant des réfrigérants, les ampoules fluorescentes et les appareils contenant du mercure et du plomb, seront traités comme des débris dangereux jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

L'équipe de gestion des MDR vérifiera les signes de détérioration, les évidences de déversement et si les contenants sont sous pression, ainsi que toute marque d'identification qui pourrait indiquer le contenu des contenants ou les dangers qu'ils présentent. Les déchets dangereux seront triés, emballés, étiquetés, entreposés sur l'aire d'entreposage des MDR et ajoutés au registre de disposition dès leur découverte. Les contenants tels que les barils vides sans résidu ne seront classifiés comme non dangereux qu'après cette étape de vérification durant la phase préparatoire du projet.

5.3.1 Gestions des boues des fosses septiques

Les boues des fosses septiques seront gérées selon la réglementation applicable et le Règlement n° 109.3 concernant le ramassage, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques qui s'appliquent aux sites de villégiature du territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ).

Les boues ayant un taux de siccité au-delà de 25 % seront éliminées à un lieu d'enfouissement technique (LET) et/ou centre de compostage ayant les autorisations pour les recevoir; le site de disposition est présentement sous évaluation. Les boues avec un taux de siccité inférieur à 25 % seront vidangées par un camion-aspirateur et disposées dans un étang aéré.

5.3.2 Liquides et solides trouvés dans les barils, les réservoirs et les bonbonnes

La présence de barils, de réservoirs de mazout et de propane et de bonbonnes de propane au campement principal, site 209863-00-000, ainsi qu'au dépôt illégal des barils, site 0600-2021-104, a été constatée par le MERN lors des visites de sites. Des études de caractérisation, phase I et phase II ont été réalisées sur le site 0600-2021-104, soit la station-service où se trouve le dépôt illégal de barils (Englobe, 2021). Ces inspections comprenaient l'identification de 150 barils et entre 40 et 100 bonbonnes de propane à l'endroit du dépôt illégal de barils; et une dizaine de barils et deux réservoirs de gaz pétrolier liquéfié de capacité inconnue au campement principal. Le contenu des barils est soupçonné être de l'essence d'aviation, du kérosène, de l'essence ou du diesel.

Des réservoirs d'huile à chauffage ont été identifiés sur les sites 209863-00-000, 212691-00-001, 207014-00-000 et 215131-00-000. Des photographies ont été prises par le MERN et fournies dans le document d'appel d'offres.

5.3.2.1 Gestions des barils et des réservoirs d'huile à chauffage

La gestion des barils et des réservoirs d'huile à chauffage sera exécutée par du personnel formé dans la gestion de MDR et qui détient les certificats de compétences requis.

La zone immédiate autour des barils et des réservoirs sera inspectée visuellement avant d'effectuer des travaux. Si des signes de fuite ou de déversement sont constatés, les travaux seront effectués avec les équipements de lutte contre les déversements et les EPI appropriés et conformément aux réglementations en vigueur. Des précautions seront prises pour éviter tout déversement et tout impact supplémentaire sur l'environnement.

5.3.2.1.1 RÉSERVOIRS D'HUILE À CHAUFFAGE

Quelques réservoirs d'huile à chauffage ont été répertoriés aux camps satellites. Ces réservoirs seront inspectés lors des visites durant la phase de planification du projet. Le contenu des réservoirs sera pompé dans des conteneurs conçus pour le transport des liquides, comme des réservoirs « tote » de 1 000 L conformes aux exigences du Règlement sur le transport de marchandises dangereuses par voie routière. Des tampons absorbants seront utilisés pour absorber tout liquide restant. Les tampons absorbants usagés seront emballés comme des déchets dangereux dans des conteneurs en plastique.

Une fois vidés, les réservoirs et leur tuyauterie seront démantelés et transportés à l'aire de lavage situé au campement principal.

5.3.2.1.2 BARILS CONTENANT DES LIQUIDES

S'il est déterminé qu'un baril présente un trop grand risque pour être déplacé, l'équipe de gestion des MDR pompera le contenu dans des contenants conçus pour le transport des liquides dangereux afin d'éviter les déversements lors du déplacement des barils. Des tampons absorbants seront utilisés pour absorber tout liquide restant. Les tampons absorbants usagés seront emballés comme des déchets dangereux dans des conteneurs en plastique. Par la suite, le baril vide sera transféré dans l'aire de lavage.

Les articles qui sont transférés vers l'aire de lavage sur le site seront séparés. Par exemple, les barils qui contiennent des matières dangereuses seront séparés des barils/réservoirs qui n'en contiennent pas. Les barils peuvent être séparés de la manière suivante : barils avec produit, barils avec produit aqueux, barils avec résidu et barils vides.

Les barils seront ouverts pour permettre l'inspection. Tout baril sous pression sera ouvert avec une extrême prudence et ventilé à distance si cela s'avère nécessaire. Le contenu des barils sera consolidé par type de produit dans des réceptacles appropriés, tels que des contenants vrac intermédiaire « tote » de 1 000 L conformes aux exigences du Règlement sur le transport de marchandises dangereuses par voie routière. Aucun lavage de baril n'aura lieu à l'endroit où ils sont;

tous les barils avec présence de résidus seront transportés vers l'aire de lavage conçue à cet égard pour un traitement conforme aux exigences du MELCC et tout autre règlement applicable.

5.3.2.1.3 LAVAGE DES BARILS ET DES RÉSERVOIRS

Les barils et les réservoirs seront lavés avec de la vapeur dans l'aire de lavage pour limiter la quantité d'eau générée. Le lavage des barils et des réservoirs sera effectué conformément aux exigences du MELCC. Les barils et les réservoirs seront par la suite transférés dans l'aire d'entreposage de ferraille pour le broyage et la revalorisation.

L'eau huileuse générée par les opérations de lavage sera captée et conteneurisée. Elle sera gérée au centre de transfert de Amnor, situé à Malartic, au Québec, avec toutes les autres MDR du projet.

5.3.2.2 Élimination des résidus de propane des bonbonnes et des réservoirs

Les résidus de propane seront éliminés par combustion contrôlée (torchage). Le torchage sera effectué sous la supervision du spécialiste des matières dangereuses dans une zone isolée du site de l'ancienne station-service.

À la suite de la ventilation de procédé, les vannes des bonbonnes seront ouvertes et condamnées. Les réservoirs seront certifiés comme étant mis hors service par le spécialiste des matières dangereuses et les réservoirs seront gérés comme de la ferraille.

Si la présence de gaz sous pression est découverte, la gestion des réservoirs de propane sera exécutée en respect des lois en vigueur, conformément au Code sur le stockage et la manipulation du propane CSA B149.2 et à la réglementation de la RBQ, et ce, par du personnel formé dans la gestion des gaz de pétrole liquéfiés qui détient les certificats de qualification d'Emploi-Québec et une licence d'entrepreneur émise par la RBQ.

5.3.3 Gestions des véhicules hors d'usage et des pièces d'autos

Les VHU seront démontés et les contaminants pour l'environnement en seront retirés, ce qui inclut la vidange des liquides (carburants, huiles lubrifiantes et hydrauliques, antigel, lave-glace), les filtres à huile, les composantes renfermant du mercure, les batteries, les réfrigérants, les composantes électroniques et les coussins gonflables.

Ainsi :

- Les carcasses des VHU seront déchiquetées avec les métaux en voie de recyclage;
- Les pneus seront gérés par RECYC-QUÉBEC selon le « Programme des pneus hors d'usage »;
- Les résidus de type « fluff » seront éliminés avec les résidus de type CRD dans un LEET;
- Les composantes électroniques seront recyclées avec les autres déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans un écocentre.

La gestion des véhicules abandonnés se fera conformément aux règlements applicables.

5.3.4 Gestions des électroménagers contenant des réfrigérants

Les réfrigérants seront retirés des électroménagers. Les électroménagers seront déchiquetés avec les métaux destinés au recyclage.

Les composantes contenant des réfrigérants seront transférées à Amnor avec les autres MDR.

5.3.5 Gestion des équipements informatiques et électriques

Les DEEE seront consolidés et recyclés dans un écocentre.

5.3.6 Gestion des matières dangereuses domestiques

Les matières dangereuses domestiques seront consolidées par l'équipe de gestion de MDR. Les produits seront ségrégués et emballés en suremballage de type « lab pack » selon le type de produit (acides, bases, corrosifs, produits inflammables, etc.). Les matières dangereuses domestiques seront envoyées au centre de transfert de Amnor.

5.4 Sites de disposition des MDR

Tableau 2 : Sites de disposition selon le type de MDR

Déchets	Site de disposition
Boues des fosses septiques	<ul style="list-style-type: none">– Étang aéré de Val-d'Or– LET (à déterminer)– Centre de compostage (à déterminer)
Produits chimiques, produits pétroliers, eaux huileuses, métaux lourds, réfrigérants	Amnor 501, chemin Jolicoeur-et-Ste-Croix, Malartic (QC) J0Y 1Z0
Propane	Centre de disposition (à déterminer)
DEEE	Écocentre (à déterminer)



6 Remise en état du site

Les travaux réalisés dans le cadre du projet éviteront, autant que possible, de perturber la végétation présente afin de préserver l'aspect naturel.

Lorsque nécessaire, le remblaiement des terrains sera réalisé à l'aide de sols propres conformément aux exigences du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT). L'approvisionnement en remblais proviendra de bancs d'emprunt actifs de la région.

Les assises des bâtiments démolis seront nivelées afin que le site soit adapté à la topographie locale. Une fois les travaux de démantèlement terminés, le nivelage du site du campement temporaire et des aires de travail sera effectué à l'aide d'une excavatrice afin de remodeler le secteur pour l'adapter à la topographie locale. Cela aura pour effet d'empêcher l'eau stagnante de s'accumuler et de prévenir l'érosion. Si nécessaire, la surface du sol sera faiblement remaniée pour rendre le terrain propice à l'ensemencement.

Le terrain du campement principal sera revégétalisé par épandage manuel de semences à dominance indigène.



7 Démobilisation

La démobilisation finale aura lieu à l'été 2022. L'équipement, les installations temporaires et tous les déchets résultant des travaux de démantèlement seront démobilisés par transport routier. Il est prévu que les activités de démobilisation prendront environ cinq jours.

La démobilisation finale commencera après avoir obtenu la réception provisoire des travaux et après l'inspection du site par les représentants du MERN.

Le processus de fermeture/démobilisation du site comprendra les éléments suivants :

- Les zones de travail seront évaluées et nettoyées;
- Les infrastructures temporaires placées sur le site pour la réalisation du mandat (c'est-à-dire les nouvelles installations d'hébergement et les aires de lavage et d'entreposage de carburant/matières dangereuses) seront retirées du site;
- Les déchets restants seront emballés pour être éliminés hors site;
- Les routes d'accès seront mises hors service et le site sera remodelé, le cas échéant.

Annexe A
Plan spécifique de gestion SSE -
Mikuen Services
Environnementaux



eNGLOBE

MIKUEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX



Plan Spécifique de gestion SSE
Projet Ancienne Pourvoirie NOUMICHI
Ref # 209863-2021-1

Soumise :

Mme Katheryne Budd. Géogr
Chargée de projet
Réhabilitation de site ,
ENGLOBE Corp,
1200 Blv St-Martin Ouest
Laval, Qc H7S 2E4

Préparée par :

Sylvain Gendron M sc Env /PMP
Mikuen Services Environnementaux
(11749765 Canada inc)
45 Pashin
Uashat mak Mani-Utenam
418-350-5993

2022-01-30





1. Mise en contexte

Le présent « Plan Spécifique SSE » sera l'outil d'encadrement des travaux prévus sur le projet « Démantèlement d'une ancienne Pourvoirie- Secteur Transtaïga # 209863-2021-1 » qui consiste au nettoyage, démantèlement de bâtiments et d'infrastructures, la disposition des matériaux et remise en état après une campagne de caractérisation des cibles potentielles de risque d'impact comme le site d'entreposage non conforme de barils.

Autres que le camp principal de l'ancienne Pourvoirie NOUCHIMI, les travaux se transporteront sur 6 sites du long de la route définis comme des « sites satellites ».

Le projet étant dans une zone isolée des centres urbains, ce plan visera à la fois, l'ensemble de la sécurité des parties prenantes du projet et voir aussi à leurs confort pour la période des travaux basés sur des horaires de 12h/ jours selon une mobilisation unique de 30 jours, dans un campement de type forestier temporaire, le plan d'urgence, les différentes procédures de gestion des travaux de démolition, la gestion conforme des MR et MDR, le respect de l'environnement et au final le plan de restauration du site.

Bref, une vision d'ensemble du projet couvrant les différentes phases des travaux à être réalisés dans le mandat de ICANTEC/MIKUEN sous la supervision de l'équipe ENGLOBE Corp.

La rédaction de ce plan est basée sur l'analyse des risques potentiels définis lors de l'estimation des couts du projet et sur des analyses plus approfondies en début de phase de planification.

Les phases principales du projet sont;

- Planification / repérage sur le site / installation des nichoirs pour chauffe souris ;
- Mobilisation des équipements et matériel / installation des infrastructures du campement temporaire;
- Travaux préparatoires / récupération / gestion des MDR;
- Travaux de démolition / gestion des CRD / disposition vers des sites conformes;
- Nettoyage / remis en végétation;
- Démobilisation.



Durant ces phases, l'équipe de caractérisation de ENGLOBE fera des travaux en parallèle de forage et/ou de tranchées et selon les résultats de l'échantillonnage, l'émission de recommandations sur de possibles travaux de gestion de sols.

2. Gestion du plan spécifique SSE

Pour le projet ICANTEC /MIKUEN sera assujettie au « Plan cadre SST » de son client ENGLOBE pour le respect des politiques et des directives normalisés pour ce type de travaux ainsi que du code ASP Construction donc l'ensemble des travailleurs sont détenteur de carte de compétence.

Autre que le respect du « Plan Cadre SST » le présent « Plan Spécifique SSE » vise la gestion des risques potentiels sur le chantier à la fois dans le respect de la santé et de l'intégrité des travailleurs que le respect de conformité des lois environnementales.

Pour ce faire, l'équipe chantier comptera sur un responsable SSE qui sera secondé par un évaluateur environnemental agréé (EESA) qui tous les deux seront sous la supervision de du Directeur de projet détenant un titre d'Expert et le tout encadré par une coordonnatrice de projet qui sera responsable des communications.

3. Plan spécifique SSE

Phase de planification

Dans la phase de planification, nous travaillerons avec les différentes parties prenantes à la définition des sous-phases afin de faire l'ensemble des validations de scénarios projetés lord de l'estimation et d'établir les procédures à mettre en place pour limiter les risques d'improvisation lors de la réalisation des travaux et/ou de définir des plans alternatifs en gestion de situations contenue les contraintes d'un chantier en région éloignée.

De cet énoncé, l'ensemble des fournisseurs de services seront analysés soient pour la qualité et leur capacité de réalisation de travaux et/ou le respect des conformités environnementales.

Cela vise principalement la gestion pour la disposition des CRD et les MDR.

La validation finale de la phase de planification sera un repérage dans la région de Radisson et des sites afin d'établir les derniers points de procédure et/ou signature des contrats d'approvisionnement et/ou ententes avec les sites de disposition des MR.

Lors de ce repérage dans la période du mois d'avril l'installation des nichoirs pour les chauffes souris sera faite afin de répondre aux directives reçues du MFFP et documentées par le site web du CSBQ fournis par le MERN.



Durant cette visite de repérage une évaluation des ressources locales sera faite question de développement sociétale avec les membres de la Municipalité de Radisson de la Communauté Cree de Chisasibi et des pourvoyeurs avoisinants ainsi qu'avec le responsable du chantier voisin de restauration de la station-service mandatée à la firme Génovation.

Visite qui permettra la définition des besoins d'approvisionnement du projet, tel que les procédures de ravitaillement en carburant via les installations de PétroNord face au campement de l'Aéroport LG-4

Dans la visite de repérage, la validation des mesures d'urgence sera validée via les services d'infirmerie de l'Aéroport LG-4 d'Hydro-Québec qui se situe à environ 8-10 km du site du camp principal de la pourvoirie.

Lors de la phase de planification, l'ensemble des besoins identification (panneau avec logo des entreprises mandatées / # de tel des responsables) du chantier seront produits afin que l'installation puisse se faire lors de la visite de repérage. Il en sera de même pour les campements satellites.

4. Phase de mobilisation

Suite à la visite de repérage et l'obtention de précisions sur les ressources disponibles régionalement, l'équipe ICANTEC/MIKUEN sera en mesure de définir les différents besoins spécifiques au projet tant en équipement / outillage / matériel pour à la fois le maintien opérationnel du campement que pour la réalisation des travaux

Campement

Le campement de type forestier sera fourni par une entreprise ayant une expérience de mobilisation et installation à la Baie James et sur la Transtaïga qui comprendra;

- Module cuisine totalement équipée et conforme à réglementation du MAPAC qui permettra le couvert pour 10-20 résidents et/ou de passage au chantier.
- 2-3 modules-dortoirs de 5 chambres doubles pouvant accueillir les travailleurs et passant au chantier. Module incluant toilette / douche / buanderie contenue le raccordement sous les modules de réservoirs d'eau propre et d'eau usée. Il est entendu qu'un module sera réservé au personnel féminin et/ou pour les visiteurs de supervision;
- Groupe électrogène pour l'alimentation électrique pour la cuisine / modules-dortoirs et les besoins éclairage et l'alimentation des appareils de communication via l'internet satellite;
- Parc à carburant selon les solutions d'approvisionnement via les services de PétroNord à l'Aéroport LG-4;



MSE-21-048-PSSSE- rev-00

- Les autres infrastructures viseront la gestion des déchets générés par le campement ainsi que les besoins d'installation diverse besoin de protection environnementale, des aires de stationnement des équipements et camions, pad d'entreposage CDR et MDR qui seront définis dans la phase des travaux.

La gestion du campement sera faite par un « Chef de camp » qui aura la responsabilité de la préparation des repas / l'approvisionnement des vivres et du maintien de l'hygiène selon les normes en vigueur. Il sera secondé par l'équipe chantier pour ce qui est d'un maintien opérationnel du groupe électrogène et installation en approvisionnement d'eau. (Pompage de l'eau propre au lac / disposition des eaux sanitaire par une firme spécialisée).

Il est entendu de l'eau potable sera fournis par des fontaines et eau embouteillée.

Les vivres seront livrés par le transporteur régional (remorque réfrigérée) suite à la commande dans les fournisseurs locaux de Radisson et de la Communauté de Chisasibi.

Il est entendu que les procédures de gestion de la COVID-19 seront en force selon les seuils de risques et en particulier pour les visiteurs.

Plan d'urgence

Dans un projet en région éloignée tel que celui défini dans ce plan est basé que la moindre blessure devient un danger éminent, si un plan d'urgence n'est pas mis en place et connu de tous. Autre que les blessures à un travailleur les risques de feu de forêt peut être aussi un besoin de gestion majeur à la fois par la fermeture des routes d'accès, mais aussi pour des risques pour les installations.

Donc, voici les mesures qui seront prises pour limiter les improvisations,

- Information et discussions avec la SOPFEU de l'installation d'un campement temporaire et information sur les activités prévues;
- Information et discussions avec le département de surveillance des chemins de la SEBJ de l'activité au campement et au trafic engendré par les camions sur le tronçon entre le chantier et le site du LEET de la Municipalité de Radisson;
- Information et discussions avec les responsables de l'Aéroport LG-4 et du personnel de l'infirmierie et de premiers répondants qui pourront répondre à des urgences majeures.
- Rencontre avec le maitre-trappe du secteur pour la gestion des animaux sauvages.



MSE-21-048-PSSSE- rev-00

Liste d'intervenant donc les coordonnées seront affichées à différents points sur le campement.

Autres que les blessures, nous vivons présentement dans une période de pandémie mondiale qui peut si des procédures ne sont appliquées générer des besoins d'évacuation de l'ensemble du personnel présents au chantier.

Le plan devra aussi comprendre les mesures de possible évènement lors des travaux sur les sites satellites qui sont à des distances éloignées du campement principal.

De l'ensemble de ces faits;

- L'hygiène sur le campement sera un point majeur de supervision;
- Dans le module de la cuisine, des trousse de premiers soins complètes seront mises en place avec équipement de mobilisation qui sera disponible pour les détenteurs de cartes de secouriste de chantier;
- L'ensemble des équipements auront une trousse de premiers soins et extincteurs ainsi que trousse de déversement conforme à la réglementation;
- Les équipements de communication à haute fréquence seront reliés aux canaux des premiers intervenants d'Hydro-Québec LG-4;
- Un téléphone satellite sera disponible pour communication avec l'organisme Hélico-Secourt donc ICANTEC/MIKUEN est membre.
- Les membres de l'équipe porteront en tout temps des mesures d'éloignement des animaux sauvages.

Bref, en ensemble de précautions qui seront incluses dans un plan d'urgence spécifique définie et validé après la visite de repérage et qui par la suite sera présenté aux travailleurs et visiteurs lors d'une séance d'intro au chantier et il en sera de même pour les camionneurs.

Le plan d'urgence inclura les mesures de gestion d'évènements environnementaux qui seront gérées par l'équipe hautement qualifiée étant membre de soutien d'intervention du SIMEC et de notre partenaire AMNOR Industries.

De ce fait, il est prévu que des trousse de gestion de déversement complète seront présentes au chantier au point stratégique et de la formation du personnel présent sera faite.



5. Phase de travaux préparatoires

La phase de travaux préparatoires commencera lors de la phase de mobilisation par l'arrivée des travailleurs qui inclura l'information du processus SEE et l'installation des différents besoins opérationnels et du chantier tel que;

Rencontre intro au chantier

- Présentation des différentes procédures de gestion du campement et plan d'urgence;
- Procédures de gestion du chantier qui se fera chaque matin sous forme de définition des tâches et rencontre sécurité;
- L'ensemble de mise en place de sécurisation sur le site et matériel de gestion environnementale;

Nettoyage de débris extérieur

Dans le devis, il nous a été possible de remarquer la présence de débris à proximité des bâtiments qui sont à la fois sources de risques et qui peuvent dissimulé de possible impact à l'environnement, de ce fait un ménage sera entrepris et une ségrégation des matières sera faite ce qui permettra à la fois la bonne tenu du chantier et de définir les aires d'entreposage temporaire des piles (déchets ultimes / métaux /...) et l'installation du broyeur qui permettra la réduction volumétrique des CRD et des métaux comme exemple les meubles, électroménager que nous définirons comme des encombrants.

Il est entendu que lors de ce nettoyage une validation de risque de présence de fluide sera faite avant le broyage comme en exemple les huiles contenu dans des mécanismes et/ou autres matières dangereuses.

Dans cette phase de travaux, une attention particulière sera prise en compte pour la mise en place de mesure de protection des zones de végétation (définition des périmètres de travaux et de déplacement des équipements)

L'autre point qui sera défini sera le repérage de l'emplacement de fosses septiques et délimitation des périmètres de sécurité pour les travailleurs et déplacement d'équipements.



Inspection des bâtiments

Dans la phase précédente de nettoyage les accès aux bâtiments seront inspectés et sécurisés qui permettra;

- Inspection sécuritaire de la structure des bâtiments et identification des risques potentiels;
- Gestion des MDD et MDR / entreposage temporaire selon l'identification des produits;
- Récupération des réutilisables qui pourront être offerts aux Communauté et/ou organisme régionaux;
- Récupération de matière valorisable.
- Définition de la procédure de démolition et de gestion des MR.

Contenu que cette étape généra des MDD et MDR, l'utilisation de conteneurs marins équipés de bassins de rétention selon les besoins serviront d'entreposage temporaire jusqu'à l'expédition vers le centre de transfert de Malartic. Les matières seront placées selon un emballage et identification conformes à leur expédition et selon les recommandations contenues dans les fiches d'identification (SIMDUT) et selon une catégorisation conforme aux règles de l'art en gestion d'inventaire de MDR.

Aux fins de documentation, un inventaire à jour sera tenu qui permettra à la fois la conformité réglementaire d'entreposage et la préparation des manifestes d'expédition.

Gestion des chauffes souris

Suite à l'installation des nichoirs lors de la visite de repérage, des observations seront faites par un biologiste afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place et de prendre des mesures spécifiques pour favoriser leurs déménagements.

De ce fait, lors des travaux de préparation des bâtiments abritant des populations encore en place, l'équipe de de démolition fera l'enlèvement de tôles de couverture des entre toits en période fin de journée qui deviendra un incitatif à leurs déménagements durant la période de lever du soleil.



MSE-21-048-PSSSE- rev-00

Gestion des barils et réservoirs de propane.

Dans les informations reçues au devis, il est fait mention d'un entreposage de barils qui ont possiblement servies au ravitaillement des avions par le passé qui laisse croire à la présence à des fluides volatiles (jet fuel / kérosène / essence), de ce fait et selon le scénario que les barils sont vides, l'équipe de gestion des MDR pourra;

- Construction d'une aire de travail, soit l'installation d'une membrane imperméable en diguée comportant un point bas d'une surface relativement assez grande pour la captation des éclaboussures et permettre l'égouttement des barils suite au rinçage;
- Faire l'ouverture des barils afin de permettre une ventilation des gaz et valider la présence de fluide excédentaire et dans faire le rinçage à la vapeur;
- Égouttement des eaux huileuses dans un bassin de rétentions adéquat;
- Pompage des eaux huileuses et acheminement vers un centre de traitement accrédité et selon une émission de manifeste de transport;
- Broyage de baril pour valorisation des métaux.

Advenant la présence de fluide résiduel;

- Les fluides seront pompés dans des tôtes de transport de 1000 litres adéquates selon les produits (métallique / plastique) suivis d'un égouttement afin de permettre le rinçage subséquent et permettre la valorisation des barils;
- Les tôtes de récupération seront acheminées vers un centre de disposition via le centre de transfert de AMNOR Industries à Malartic qui est accrédité et selon une émission de manifeste de transport.

Pour ce qui est des réservoirs de propane, l'équipe de gestion des MDR fera la validation de que les réservoirs sont vide de présence de gaz liquéfié ce qui permettra la gestion suivante;

- Ouverture de la valve et après un temps de ventilation enlèvement complet qui deviendront la validation de purge des gaz;
-



- Broyage pour valorisation des métaux et/ou découpage à l'aide d'une cisaille hydraulique en attachement sur une excavatrice.

Advenant la présence de gaz liquéfié dans les bombonnes la procédure sera;

- Les bombonnes seront branchées sur une torchère afin que les gaz présents soient comburés adéquatement avant d'être libérés dans l'atmosphère.

Cette méthode est largement utilisée dans la gestion des gaz résiduels que nous définirons comme gaz de synthèse et qui permet à la fois une destruction et l'élimination possible de GES.

Il est entendu que la torchère sera installée de façon sécuritaire dans un périmètre libre de toute matière inflammable contenue les possibles risques d'indice de feu élever dans cette période de l'année.

Parc de remplissage des bombonnes

Pour ce qui est des réservoirs dans le parc d'entreposage de propane et de remplissage de bombonne, une attention particulière sera faite sur les possibilités de réutilisation et avenant cette possibilité, une firme spécialisée sera demandée pour faire le démantèlement et l'émission de certificat de disposition conforme selon la réglementation du RBQ.

Advenant que la date de certification soit expirée, les débranchements de tuyauterie seront faits par une équipe certifiée pour ce genre de travail et la purge des réservoirs sera validée dans la même opération.

Pour ces items (barils et bombonne de propane) l'opération sera largement documentée avec reportage photo pour que la gestion soit incluse par l'expert dans le rapport final.

6. Phase de travaux de démolition / gestion MR

Cette étape est le principal but du projet qui est de raser les bâtiments au sol et de faire la disposition des débris (CRD) selon la conformité environnementale afin à la fois de permettre la restauration du site et la limitation des risques de responsabilités d'une propriété rétrocédée à l'état.



MSE-21-048-PSSSE- rev-00

Comme nombreuse pourvoirie, la « Pourvoirie NOUCHIMI » à bénéficier de la fermeture des chantiers d'envergures pour faire l'acquisition de modules-dortoirs que nous retrouvons sur le site dont l'équipe ICANTEC/MIKUEN à l'expertise de genre de démolition pour avoir participé aux démantèlements / démolition des campements « HQ-Sarcelles » et HQ-Des Murailles et de nombreux projets de restauration de site minier.

Faits, qui nous permettent à la fois la disponibilité d'un parc d'équipement adéquat et la planification logistique d'une telle opération en régions éloignées.

Démolition des bâtiments (campement)

Comme mentionné dans la définition de la phase de travaux préparatoires, les bâtiments avant d'être démolis auront vider de matière de type MDD et MDR, des produits réutilisable et valorisable question de limiter les besoins de ségrégation lors de la gestion des CRD.

De ce fait, lors des travaux l'élément des tôles de recouvrement métallique seront enlevées de façon mécanique (cisaille hydraulique) afin d'être disposées séparément et être gérées ultérieurement et en va de même pour par la suite des structures métalliques.

Suite à cette étape, l'écrasement et mise en piles des MR ultime sera fait en prévision d'un broyage pour permettre l'optimisation volumétrique du chargement des camions et par le fait même la limitation d'impact au LEET de la Municipalité de Radisson qui selon nos informations est en fin de vie.

Information qui selon notre vision de développement d'économie circulaire, nous permettra lors de la visite de repérage l'évaluation des besoins de ségrégation plus pointus des CRD pour fournir des BFR (bois fragmenté résiduel) pour le projet de restauration du site.

La disposition à la fois des MR ultimes acheminés vers le LEET de la Municipalité de Radisson sera coordonnée vs les travaux générateurs et il en sera de même avec les métaux résiduels afin de ne pas créer des volumes importants d'entreposage temporaire au site.

Pour ce qui des structures métalliques le coupage se fera selon les standards des marchés du recyclage à l'aide de la cisaille hydraulique.



MSE-21-048-PSSSE- rev-00

Broyage de MR

L'opération broyage sera fait broyeur lent de type HAMMEL 650 DK qui a pour but comme déjà mentionner la réduction volumétrique des déchets ultimes provenant de la démolition et des encombrants tel que les meubles et/ou débris de toute sorte facilitant le chargement des camions de type plancher mobile qui seront acheminés au LEET.

Le broyage aurait un effet bénéfique dans la l'opération d'enfouissement et décomposition au LEET.

Il en sera de même pour les métaux résiduels légers de type tôles / électroménager / barils décontaminés ainsi que les bombonnes purgées.

Le chargement de ces résiduels métalliques se fera à l'aide d'une excavatrice munie d'un électroaimant et le transport vers le recycleur RMI d'Amos se fera par camion de type plancher mobile et/ou vrac.

Une attention particulière lors de travaux de nettoyage et de démolition sera faite pour faire une ségrégation des matières organiques afin qu'elle puisse être broyée séparément et conservée pour les besoins de remise en végétation à la fin des travaux et/ou utilisée pour le projet voisin.

Comme mentionner auparavant, nous regardons les besoins possibles de matière de recouvrement et de structurant pour la fermeture du LEET afin de faire une ségrégation adéquate selon le besoin.

Selon le besoin de gestion des poussières, le broyeur est équipé d'un système de pulvérisations d'eau pouvant atténuer cette problématique. Il est entendu que l'eau pourra être pompée directement du lac et que le faible volume d'eau utilisé ne comporte pas un besoin de gestion des eaux de ruissellement.

Site satellite

_Dans le projet à ce jour, 6 sites satellites sont à être démolis et restaurés. Ces sites sont à distances éloignées du campement principal qui fait que la procédure sera différente.

Dans un premier temps l'équipe de préparation fera un repérage et l'inventaire des besoins contenus que sur les fiches des sites nous ayons remarqué la présence de réservoirs de mazouts et comme dans les autres bâtiments la présence de MDD et MDR.



Si la présence de MDR nécessite d'intervention spécifique, les responsables du client en seront informés et l'opération sera documenté au rapport final.

Lors de cette visite de repérage, la définition des travaux de démolition sera faite afin de coordonner la mobilisation des équipements et des transporteurs en considérant que ces travaux seront réalisés en parallèle aux opérations au campement principal.

Les CRD générés lors de la démolition seront chargés directement dans les camions qui seront par la suite dirigés vers le site de ségrégation et broyage du campement principal.

Les fosses septiques

À notre compréhension du devis le site du campement principal comporte plusieurs installations de gestion des eaux sanitaires qui devront être gérées conformément à la réglementation selon l'état d'installation non utilisé depuis de nombres années.

Effet des années qui fait que les boues se sont décomposées et qu'une précipitation devrait avoir eu lieu, fait qui selon le besoin lors de l'excavation permettra la définition des volumes à être pompés et à être disposée selon le taux de siccité.

Soit une disposition d'eaux sanitaire vers le LET de Val-d'Or ayant des étangs aérés pour ce besoin et/ou vers un LEET régional ayant les autorisations nécessaires et/ou finalement vers des plateformes de compostages et/ou projet de restauration ayant les autorisations.

Ces différentes avenues seront évaluées suite à la prise d'observation de l'état des boues et pour la prise de décision nous baserons sur le guide de valorisation des MRF.

Suite à la gestion conforme des boues, les installations des fausses seront démolies et les excavations seront remblayées avec matériaux de type classe 2 provenant de banc d'emprunt qui reste à être défini à ce jour.

Remblaiement du caveau du chalet principal

Lors de la démolition du chalet principale, nous satisferons le besoin de remblaiement d'une partie d'un caveau qui selon les informations ne comprend pas de fondations de retenue autre de murs de soutènement en bois.

De ce fait, les débris CRD seront retirés de l'excavation et par la suite remblayés avec des matériaux de type 2 provenant d'un banc d'emprunt qui reste à être défini à ce jour. Cependant nous regarderons les possibilités de partenariat avec le projet voisin tant pour le transport que l'opération de chargement dans le banc d'emprunt.



MSE-21-048-PSSSE- rev-00

Il est très fort probable que ce besoin soit comblé par un mandat donné à des entrepreneurs locaux.

7. Phase de nettoyage du site

De façon progressive de l'avancement des travaux de démolition, le nettoyage du site sera fait à un état de remise en végétation selon les directives qui ne sont pas définies à ce jour.

Nettoyage qui comporte l'élèvement de la présence de résiduels et/ou d'installations autres que les nichoirs pour l'habitat des chauves souris.

Dans cette phase le réglage du site sera fait qui comporte la compaction des excavations et le nivellement des monticules si présent.

8. Phase de démobilisation

La dernière phase du projet sera la démobilisation du campement temporaire qui se fera soit à la fin des travaux du présent projet et/ou à la fin des travaux du projet voisin contenu qu'il est possible à ce jour que le campement serve aux deux projets selon des échanciers en parallèle.

Il n'en va pas de moins que la démobilisation sera faite dans le respect de laisser le site apte à la restauration finale et la mise en végétation.

9. Conclusions

Sans en avoir parlé directement, le respect de l'intégrité et de la santé des travailleurs et des visiteurs sera la priorité majeure de ce projet, qui fait en sorte que chaque matin, les parties prenantes au projet seront informées des risques et des mesures à prendre pour leurs sécurités et de leur compagnon sur les tâches planifiées, contenues que le travail en région éloignée soit un risque majeur.



MSE-21-048-PSSSE- rev-00

Les équipements requis pour des travaux spécifiques seront à la disposition de tous selon leurs compétences à leurs utilisations. La gestion des matières dangereuses sera sous supervision et selon les directives de notre partenaire AMNOR Industries qui est un leader dans ce domaine au Québec et dont notre personnel détient les certificats de compétences émis par l'Académie AMNOR classifié sur COGNIBOX qu'est la référence de suivi de compétence dans le secteur minier.

De plus comme les travaux sur ce projet sont relativement simples vs les projets de démantèlement et démolition dans les secteurs industriel et minier faits en sorte presque que l'ensemble des travaux se feront de façon mécanique avec équipement adéquat limitant la présence simultanée travailleur / équipement lors des travaux de démolitions.

Comme plusieurs mesures seront prises pour la gestion, des risques ponctuels feront en sorte que le chantier sera sécuritaire.

Comme le créneau de ICANTEC/MIKUEN est la gestion de projets environnementaux fait aussi en sorte que la conformité environnementale est un point majeur de vitrine des Communautés des Premières Nations.

Bref à ce document nous sommes à tous moments disposés aux discussions et d'apporter des précisions et/ou définir des phases non couvertes.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "S. Gendron", enclosed in a circular stamp.

Sylvain Gendron M sc Env / PMP
Directeur de projets
ICANTEC (3514030 Canada inc)
Directeur Général
MIKUEN (11749765 Canada inc)

Annexe B

Figure « Emplacement préliminaire des installations temporaires »





- Légende
- Aire de destruction de propane
 - Installations de campement temporaire
 - Aire de traitement et entreposage de matières résiduelles
 - Aire d'entreposage des matières résiduelles dangereuses
 - Aire de consolidation et lavage

Source : FatMap, février 2022

Client
Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles

Projet
Démantèlement d'une ancienne pourvoirie - secteur Transtaïga
 209863-00-000 campement principale de la pourvoirie Nouchimi
 Km 284 de la route Transtaïga, MRC Eeyou Istchee, Baie-James (Québec)

Titre
Figure 1
Emplacement préliminaire des installations temporaires



Englobe Corp.
 1200, boul. Saint-Martin O, bur. 400
 Laval, QC H7S 2E4
 T 514 281-5151
 F 450 668-5532

Discipline : Géoenvironnement		Préparé par : K. Budd	Vérifié par : G. Brunner
Échelle : 1 : 1 000		Dessiné par : P. Légaré	Approuvé par : S. Cloutier
Date : 2022-02-09		No. de figure : 2 de 2	
Mise en page : 0102	Format papier : 11x17	No. d'enregistrement : ---	

CO	Projet	Projet/ Disc	Phase/ Type	Réf. élec. / No. Dessin	Rév.
14	02101832.000-0100	EN	D		0102 0A

I:\EGNYT\DRIVE\ENGL\BESHARE\DATA\VALIDATA\PROJETS\043014-0211832.000_TRANSTAIGA_Z4_CAD\VERSION 0A\14-0211832.000-0100-EN-0101@0102-0A.DWG

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Aucune information contenue dans ce document ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du document.

